

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur
la politique extérieure

(Du 24 mars 2010)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RESUME

Le bilan des différentes stratégies envisagées afin de répondre aux objectifs fixés dans le rapport sur la politique extérieure de 2004 est globalement positif. Le renforcement de la Suisse occidentale, le développement des microtechniques et le transfert de certaines compétences à des organismes supracantonaux ont pu être mis en œuvre à satisfaction. Par contre, la dernière stratégie, visant à améliorer la cohésion interne du canton, a souffert des multiples réorganisations et de sentiments régionalistes.

Les départements ont de nombreux contacts avec l'extérieur. En plus de la participation aux différentes conférences, tant nationales que régionales, dans leurs domaines d'activités respectifs, les départements mènent de nombreuses collaborations dans tous les secteurs d'activités de l'Etat. Ces collaborations sont de toute nature (échange de données, d'informations, de bonnes pratiques, délégation de tâches, réalisation de tâches en commun, coordination, etc.) et les partenaires très variés.

Les relations extérieures s'exercent dans des contextes - européen, national ou régional - qui sont en constante évolution.

Le canton de Neuchâtel, dont l'économie est essentiellement tournée vers l'exportation, a un intérêt particulier au développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne, ainsi qu'à participer au projet « Métropole Rhin - Rhône ».

Le contexte national est caractérisé par la remise en question de la place et du rôle des cantons puisque le fédéralisme suisse traverse une période de profondes mutations avec, d'une part, un élargissement des espaces institutionnels (construction européenne, globalisation) et, d'autre part, le recentrage des activités humaines autour d'espaces fonctionnels. La participation des cantons au processus décisionnel au niveau fédéral constitue également un enjeu important et ceci d'autant plus que les moyens traditionnels - initiatives cantonales, commissions extraparlimentaires et consultations - ne suffisent plus. Il est vital pour le canton de développer des réseaux de contacts au sein de l'administration fédérale et de renforcer les liens avec la députation cantonale aux Chambres fédérales.

La conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ainsi que les conférences des directeurs prennent de plus en plus une place centrale dans la représentation des cantons auprès des autorités fédérales. Elles influencent également la coopération entre les cantons puisqu'elles initient de nombreux projets.

En tant que pôle urbain de l'Arc jurassien, le canton de Neuchâtel se doit d'être actif dans le contexte régional. Ce dernier inclut autant la coopération transfrontalière que le développement de l'Arc jurassien ou de la Suisse occidentale.

L'association du Grand Conseil aux relations extérieures est importante. Dans la répartition des tâches entre le législatif et l'exécutif, il faut veiller à ce que chaque organe s'occupe des tâches qui correspondent à son rôle constitutionnel et à ses compétences particulières. La Convention sur la participation des Parlements (CoParl), qui a été signée par le comité de la CGSO le 5 mars 2010, est un instrument qui a pour but d'améliorer la participation des parlements à la politique extérieure des cantons.

La politique extérieure est un levier déterminant pour le développement du canton. Les cinq objectifs de la présente législature sont les suivants. Le premier est d'assumer le leadership dans l'Arc jurassien. Le deuxième objectif est d'optimiser la situation de pivot du canton. Le troisième vise à mener une politique extérieure décomplexée. Lancer la réflexion sur la Suisse des régions constitue le quatrième objectif. Alors que le dernier est de renforcer la capacité d'influence du canton sur la scène fédérale.

1. INTRODUCTION

Neuchâtel a besoin de se faire valoir et de se faire entendre. A l'heure où la crise économique rappelle douloureusement que le destin de Neuchâtel est indissociable de son environnement, soit les cantons limitrophes et la France voisine, mais également la Suisse, l'Europe et le monde, il est important de renforcer ces liens. Ces derniers ont été tissés au fil des années et représentent un capital à entretenir et développer. Les relations extérieures du canton sont essentielles. Il s'agit donc de tout mettre en œuvre afin de les renforcer et ceci de manière cohérente tant au niveau de chaque département que du Conseil d'Etat.

Les relations extérieures s'inscrivent dans un contexte extrêmement mouvant, d'où la nécessité de s'adapter constamment aux circonstances nouvelles, de réagir aux défis et de saisir les occasions qui se présentent.

Pour la première fois en 2004, le Conseil d'Etat a soumis à votre autorité un rapport sur les affaires extérieures (04.017). Il s'agissait de fixer les grandes orientations de sa politique extérieure et de s'engager à revenir régulièrement pour rendre compte des actions conduites.

Aux termes des articles 54 et suivants de la Constitution fédérale, les affaires extérieures relèvent de la compétence de la Confédération, qui tient compte des compétences des cantons et sauvegarde leurs intérêts. Si les cantons n'ont pas de politique extérieure au sens strict du terme, ils n'en demeurent pas moins qu'ils sont très actifs dans ce domaine, tant leur développement est plus que jamais conditionné par les échanges économiques et politiques avec l'extérieur. En effet, les décisions prises « ailleurs », au sein des organismes intercantonaux, par les autorités fédérales ou l'Union européenne, ont un impact de plus en plus important et direct sur notre capacité d'action et nos ressources. La politique extérieure s'invite de plus en plus en politique intérieure.

Le défi reste le même qu'il y a six ans: rayonner en valorisant nos atouts, participer à la recherche de solutions communes tout en sauvegardant nos intérêts, collaborer en s'assurant une marge de manœuvre la plus large possible. C'est un vaste programme, complexe, qui doit être remis constamment sur le métier.

Le présent rapport est structuré en trois parties. La première partie fait un rapide bilan des objectifs déterminés dans le rapport de 2004 sur la politique extérieure (04.017) et présente les « affaires extérieures » menées par chaque département. La deuxième partie présente le contexte dans lequel la « politique extérieure » du canton évolue, tant aux niveaux européen, fédéral que régional. La dernière partie présente les priorités définies pour la politique extérieure et des moyens de mise en œuvre

Le domaine de la politique extérieure faisant un large usage des abréviations, un lexique se trouve en annexe.

PREMIÈRE PARTIE – EVALUATION DU RAPPORT 2004 ET COLLABORATIONS AU SEIN DES DÉPARTEMENTS

2. BILAN DES OBJECTIFS FIXÉS DANS LE RAPPORT DE 2004

Dans son rapport d'information sur la politique extérieure du 29 mars 2004, le Conseil d'Etat avait fixé cinq objectifs ambitieux pour le canton.

1. Ancrer sur le territoire neuchâtelois les personnes, les capitaux et les activités liés aux pôles d'excellence cantonaux, horloger et microtechnique notamment;
2. Rappeler aux autres Confédérés l'importance économique pour la Suisse d'une adhésion à l'Union européenne;
3. Fixer les revenus dans le canton en attirant des prestataires de services publics et privés;
4. Créer une région de Suisse occidentale homogène, économiquement forte et dans laquelle le canton de Neuchâtel est un pôle important;
5. Développer et systématiser les efforts pour faire connaître Neuchâtel, ses atouts et son savoir-faire, en Suisse d'abord, dans le monde ensuite.

La mise en œuvre de ces objectifs s'articule autour de quatre stratégies complémentaires:

1. S'engager en faveur d'une répartition des prestations et des services dans une Suisse occidentale vue comme une métropole polycentrique;
2. Cibler les efforts de développement sur la microtechnique, notamment par la création d'un pôle d'excellence international dans ce domaine;
3. Examiner les possibilités de déléguer progressivement certaines compétences à une organisation intercantonale;
4. Rendre les trois stratégies évoquées ci-dessus possibles et améliorer la cohésion interne du canton.

D'une manière générale, le Conseil d'Etat estime que les trois premières stratégies énoncées dans le rapport sur la politique extérieure de mars 2004 ont pu être mises en œuvre à satisfaction. Le bilan est toutefois insatisfaisant concernant la quatrième stratégie, soit la cohésion interne et la rapidité d'action.

Ainsi, pour ce qui est de la première stratégie, la suppression de l'Espace Mittelland, avec en corollaire le renforcement de la CGSO (Conférence des gouvernements de Suisse occidentale) a permis une intensification des collaborations en Suisse occidentale. Le canton de Neuchâtel a joué un rôle moteur dans l'émergence de plusieurs projets importants telle la construction d'une structure de promotion économique commune à la Suisse occidentale (GGBA) ou encore le renforcement de l'Arc jurassien avec la constitution d'arcjurassien.ch. La mise en place d'une véritable métropole polycentrique est un processus de longue haleine qui demande un

engagement important des membres de l'ensemble des exécutifs des cantons partenaires.

Dans le cas de la deuxième stratégie, le développement des microtechniques, des efforts considérables ont été menés pour que le pôle de la microtechnique soit une réalité incontestable. Ce projet repose sur plusieurs mesures : l'intégration de l'IMT (Institut de microtechnique) à l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) sur sol neuchâtois, le transfert du Comlab au CSEM (Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique) et l'intégration de l'Observatoire cantonal au CSEM et à l'Université, la construction d'un bâtiment de la microtechnique, le redéploiement des facultés de l'Université, le développement des activités de Neode, Finergence et Silatech¹. La création de plates-formes informatiques intercantionales (Micronarc), pilotées notamment par le canton de Neuchâtel, témoigne de la reconnaissance de ce savoir-faire dans ce domaine.

Concernant la troisième stratégie, impliquant une délégation de certaines compétences à un organisme supracantonal, on peut signaler que cette dernière est très forte dans les domaines qui impliquent la mise en commun d'institutions, par exemple l'instruction, avec la création de la HES-SO de la HE-Arc.

Quant à la quatrième et dernière stratégie, l'amélioration de la cohésion interne, force est de constater que suite aux nombreuses réorganisations que le Conseil d'Etat a dû mener (hôpitaux, police, etc.), le sentiment régionaliste a été avivé au détriment de la cohésion d'ensemble du canton. Toutefois, la création en 2006 de l'Association Réseau Urbain neuchâtois (RUN), réunissant notamment les communes et l'Etat, a contribué à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement partenariale. Cette démarche aura certainement à terme un effet positif fort sur la cohésion interne.

Au niveau du plan d'action défini pour la mise en œuvre des différents objectifs, le Conseil d'Etat estime avoir conduit avec succès les trois premières mesures (rappel de l'importance d'un rapprochement avec l'UE, renforcement de la région de Suisse occidentale et dynamique entre le RUN et un bassin d'échange) et partiellement la quatrième (promotion des attraits du canton). Quant aux quatre dernières mesures d'action (cellule de veille, renforcement des relais avec la Confédération, attraction de prestataires de services et maîtrise des langues), elles n'ont pas été mises en œuvre faute de moyens et de temps.

3. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES COLLABORATIONS MENÉES PAR LES DÉPARTEMENTS

Chaque département a des contacts avec l'extérieur et gère de nombreuses collaborations. La présentation donne un aperçu du type de collaborations et des partenaires habituels des différents départements.

En annexe au présent rapport, vous trouverez des fiches de description des principales collaborations menées par les départements. Les projets sélectionnés présentent des exemples marquants de collaborations qui sont intéressants par leur diversité.

¹ Neode (parc scientifique et technologique), Finergence (fondation pour le financement initial d'entreprises innovatrices) et Silatech (société qui a pour but l'acquisition, l'exploitation et la gestion de bâtiments consacrés à des activités scientifiques et technologiques). Ces entités sont destinées à soutenir la valorisation technologique neuchâtoise.

3.1. Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF)

Le chef de département du DJSF participe régulièrement aux conférences latines et nationales des directeurs des finances ainsi qu'à celles des directeurs de justice et de police. Le département est fortement impliqué dans diverses matières présentant des relations intercantionales. Ainsi plusieurs services du DJSF ont la responsabilité de la mise en œuvre de domaines d'activités réglés par des concordats. On pense ici notamment au secteur pénitentiaire et à l'exécution des peines ou au secteur de la surveillance des organismes de sécurité privés.

De nombreux services du département participent activement à divers organismes intercantonaux voire nationaux en relation avec leurs domaines d'activités respectifs. On peut citer ici à titre d'exemples: la Conférence suisse des impôts; la Conférence des chefs de services des finances, qui joue un rôle particulièrement important dans le domaine de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons); ou encore l'Assemblée suisse des services des passeports qui, dans la phase actuelle de mise en place du passeport biométrique, est un lieu d'échange d'expérience et de coordination sans égal.

Enfin, comme d'autres, le DJSF est régulièrement impliqué dans des projets ponctuels nécessitant une collaboration intercantonale. Le service le plus sollicité en la matière est certainement celui de la Police neuchâteloise qui est appelé à assurer des missions de maintien de l'ordre et de protection au niveau intercantonal à chaque fois que se produit une manifestation d'envergure. On citera ici la participation de la Police neuchâteloise au vaste dispositif de sécurité mis sur pied à l'occasion de la tenue de l'Euro 08 dans notre pays ou encore la réception du conseiller fédéral Didier Burkhalter le 24 septembre 2009. De façon plus régulière cette fois, la Police neuchâteloise collabore avec d'autres polices cantonales à l'occasion des divers matches de football ou de hockey sur glace s'agissant de l'encadrement des supporters lors des matches à domicile ou à l'extérieur.

3.2. Département de la santé et des affaires sociales (DSAS)

Tous les secteurs placés sous la responsabilité du DSAS développent des collaborations plus ou moins étendues au niveau régional, latin ou encore national. Deux secteurs, celui des institutions spécialisées et de la santé, sont particulièrement concernés.

Le secteur des établissements spécialisés collabore depuis de nombreuses années déjà au sein de la commission intercantonale des institutions sociales de Suisse (CIIS), afin de proposer des solutions respectueuses des souverainetés cantonales aux problèmes pratiques liés aux placements intercantonaux. Ce secteur, extrêmement concerné par la RPT, collabore par ailleurs étroitement au sein du Groupement des services de l'action sociale des cantons romands, de Berne et du Tessin, chargés de l'application des conséquences de la RPT. Cette structure vise à répondre de manière coordonnée aux exigences de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI).

Dans le domaine de la santé, les espaces de collaboration sont extrêmement nombreux. Le canton de Neuchâtel est notamment actif dans un programme latin de dons d'organes qui vise à soutenir et à coordonner l'action des hôpitaux pourvus d'un service de soins intensifs dans leurs obligations légales liées au don d'organes (nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en juillet 2007). Dans le cadre des actions de promotion de la santé, le canton de Neuchâtel s'est uni à celui du Jura dans un programme intitulé « Alimentation et Activité physique ». Le programme de dépistage du cancer du sein BEJUNE constitue un autre axe fort de collaboration avec nos voisins de l'Arc jurassien. Ce programme est opérationnel depuis mai 2007 dans le canton de Neuchâtel. Enfin, on peut encore mentionner la participation du canton de Neuchâtel au projet, placé sous l'égide de la

Conférence latine des affaires sanitaires et sociale (CLASS), de formation postgraduée des médecins-assistants de premier recours en cabinet du praticien. Cette action commune vise essentiellement à combler le déficit de places d'assistants en cabinet existant en Suisse latine.

Dans le secteur des mineurs, le DSAS est représenté au sein de la Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et d'aide à la jeunesse. Lieu d'échange des pratiques, cette conférence analyse également les différents modes de prise en charge et leur évolution. Toujours dans ce secteur, on notera la volonté de créer une autorité centrale intercantonale active en matière d'adoption, l'objectif étant de centraliser les ressources affectées à l'adoption internationale en organisant une structure intercantonale bénéficiant d'une masse critique suffisante. Les travaux sont en cours.

Enfin, il est utile de terminer ce survol des principales collaborations intercantionales émergeant au DSAS en citant l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes des bourses d'étude préparé par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Cet accord vise à harmoniser les allocations de formation du degré secondaire II et du tertiaire. Il a été signé par la CDIP le 18 juin 2009 et sera proposé pour ratification prochainement au Grand Conseil neuchâtelois.

3.3. Département de la gestion du territoire (DGT)

Le DGT travaille sur des projets de collaboration dans les différents domaines de sa compétence.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, on peut relever le partenariat établi avec le canton de Vaud. Concernant les analyses de laboratoire, on notera des échanges intéressants: nos partenaires vaudois analysent les prélèvements faits dans les STEP neuchâteloises, alors que le service neuchâtelois prend en charge les analyses de pesticides dans les eaux vaudoises. Concernant la surveillance des eaux, il s'agit d'une mise en commun des ressources en personnel et en matériel pour mener les campagnes de surveillance de la qualité des eaux des lacs de Bienne, Neuchâtel et Morat. L'exploitation des données et la publication des résultats sur internet se fait de même en commun.

Pour ce qui est du domaine des émissions dans l'air, la coopération est organisée avec le canton du Jura. Ainsi, le spécialiste neuchâtelois s'occupe de la mesure des émissions atmosphériques des chauffages de forte puissance du Jura. A l'avenir, une démarche similaire de mise en réseau des laboratoires de l'environnement sera privilégiée au niveau des cantons de Suisse occidentale pour les analyses pointues qui réclament des appareils sophistiqués et du personnel très qualifié.

Concernant le domaine de l'énergie, le canton de Neuchâtel collabore très intensivement avec les autres cantons sous l'égide de la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) et de la Conférence suisse des services de l'énergie (CDEn). Ces organismes mènent différents projets communs. Dans le cadre de la CRDE, il s'agit surtout de projets relatifs à l'information et à la formation. Alors que pour la CDEn, il s'agit en majorité de projets relatifs à la législation et à la politique énergétique.

Au niveau du service de la géomatique et du registre foncier, le service informatique du canton du Jura et son homologue neuchâtelois se félicitent de la collaboration qui a débuté en 2007 suite à la signature d'une convention de collaboration. Le GéoPortail Internet du canton du Jura hébergé sur l'infrastructure neuchâteloise est stable, performant et parfaitement opérationnel.

Enfin, l'office des transports a de multiples partenariats avec les cantons voisins. A titre d'exemple, on peut citer la liaison Neuchâtel - Fribourg au sujet de laquelle des discussions ont court afin de développer l'offre et de diminuer le temps de parcours. Dans le cas de la liaison Neuchâtel - Berne, il s'agit de mettre en place le doublement progressif mais intégral de cette ligne et d'obtenir une cadence à 30 minutes pour les Regios express.

3.4. Département de l'économie (DEC)

En sus des conférences intercantionales auxquelles prend part le chef de Département, notamment dans les domaines de l'économie publique (CDEP et CDEP-SO) et de l'agriculture (CDA), les services du Département de l'économie entretiennent différents types de collaboration avec des partenaires externes au canton qui peuvent être notamment les services d'un ou plusieurs autres cantons suisses, une région française frontalière, des pays voisins ou encore le Conseil de l'Europe et la Commission européenne.

Pour les services dont l'activité relève principalement de l'application du droit fédéral, où la marge de manœuvre est limitée, il s'agit surtout de collaborations intercantionales, principalement fonctionnelles. Il en va ainsi par exemple du service de l'agriculture, du service des poursuites et faillites et, dans une moindre mesure, du service des migrations. Ce dernier collabore par exemple avec les cantons de Genève et Vaud dans le cadre du concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers, ce qui lui permet de disposer de l'établissement concordataire de détention administrative de Frambois, dans le canton de Genève.

Les collaborations sont de toute nature (échange de données, d'informations, développement d'outils informatiques, délégation de tâches, coaching ou encore promotion de l'image et des compétences) et poursuivent des objectifs divers allant des retombées directes aux économies d'échelle et synergies en passant par le développement de prestations communes, l'instauration d'un dialogue, l'obtention d'informations ou encore l'amélioration des prestations et le développement de bonnes pratiques.

La liste des partenaires des services du Département de l'économie offre la plus grande diversité. Il s'agit par exemple du service cantonal de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud, des différentes plates-formes (Micronarc, BioAlps, GreenTech) initiées dans le cadre de la Conférence des Départements de l'économie publique de Suisse occidentale, de la coopérative romande de cautionnement - PME, de la Saline Royale d'Arc et Senans, des services des cantons de Genève, Jura et Vaud chargés de la sécurité alimentaire, du service de la consommation et des affaires vétérinaires jurassien, du pôle emploi de Franche-Comté ou encore de grandes villes européennes.

3.5. Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)

Dans le domaine de la formation, les collaborations intercantionales sont importantes, institutionnalisées et anciennes. Ces collaborations se sont approfondies ces dernières années, tout particulièrement au niveau de la scolarité obligatoire, domaine de collaboration au niveau national (CDIP) et régional (CIIP). Elaboré dans le cadre de la CDIP, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) du 14 juin 2007, est ainsi entré en vigueur le 1^{er} août 2009 dans les dix cantons qui l'avaient approuvé à cette date. Ce concordat harmonise sur le plan national la durée de la scolarité obligatoire (11 ans), des différents degrés d'enseignement (3 cycles), les objectifs de chacun de ces cycles et le passage de l'un à l'autre, ainsi que l'âge d'entrée

à l'école. Les cantons disposent d'un délai de six ans pour adapter leurs structures à ces nouvelles exigences.

Au niveau romand, une convention intercantonale (Convention scolaire romande du 21 juin 2007, CSR), entrée en force également le 1^{er} août 2009 et destinée par ailleurs à la mise en oeuvre de l'accord HarmoS, harmonise la scolarité obligatoire de manière encore plus détaillée, en introduisant notamment, dès la rentrée scolaire 2010-2011, un plan d'étude commun aux cantons romands (PER-plan d'études romand) et en prévoyant la mise sur pied d'épreuves romandes à l'issue de chacun des trois cycles de l'école obligatoire. Le canton de Neuchâtel a adhéré à l'accord HarmoS et à la CSR le 24 juin 2008. En lien avec la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), la CDIP a adopté le 25 octobre 2007 un Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Ce concordat entrera en vigueur à partir du moment où dix cantons y auront adhéré, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2011, à l'issue du délai transitoire de trois ans prévu par la Constitution fédérale. L'adhésion du canton de Neuchâtel est envisagée pour mi-2010.

Dans le domaine des hautes écoles, il convient de rappeler la participation du canton de Neuchâtel à la HES-SO, à la HE-Arc et à la HEP-BEJUNE (Haute école pédagogique). Dans les années à venir, en lien avec la future loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) il faut s'attendre à ce que les modes de gouvernance de la HES-SO soient redéfinis. Concernant la HEP-BEJUNE et la HE-Arc, la répartition interne des charges entre les trois cantons concernés devrait être rediscutée dans les années à venir.

Dans le domaine des hautes écoles encore, il faut rappeler que la formation professionnelle au conservatoire de musique neuchâtelois est devenue un site décentralisé de la Haute école de musique de Genève.

Dans le domaine culturel, enfin, il sied de signaler que le projet d'inscription des sites palafittiques autour des Alpes au patrimoine mondial de l'UNESCO a, pour la Suisse, une composante intercantonale marquée: quinze cantons sont concernés par ce projet. Dans l'association qui s'est créée pour conduire le projet, en lien avec l'office fédéral de la culture, les cantons de Berne et de Neuchâtel jouent un rôle moteur.

DEUXIÈME PARTIE : CONTEXTE GENERAL ACTUEL

Ces dernières années, le centre de gravité de la politique cantonale s'est déplacé progressivement de la politique intérieure vers la politique extérieure. Cette dernière influence de plus en plus les politiques mises en place par le canton, diminuant ainsi sa marge de manœuvre. Afin d'être un acteur actif dans des contextes – européen, national et régional - extrêmement mouvants, il s'agit de bien les comprendre pour mieux les appréhender.

4. CONTEXTE EUROPÉEN

Le monde change rapidement; la Suisse et Neuchâtel également. L'image familière de la Suisse comme pays rural s'estompe au profit d'une Suisse urbaine, multiculturelle, ouverte et en étroite relation avec l'Europe et le monde. Le canton de Neuchâtel, dont l'économie est essentiellement tournée vers l'exportation a un intérêt particulier dans le développement des relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE).

4.1. Politique européenne de la Suisse

L'Union européenne (UE) est le principal partenaire de la Suisse en matière politique et culturelle. En matière économique, les liens sont également très étroits, plus de 54 pour cent des importations de la Suisse provenant de l'UE et plus de 53 pour cent des exportations lui étant destinées. Le canton de Neuchâtel, canton exportateur, a développé des relations économiques encore plus fortes avec les pays de l'UE.

La Suisse poursuit vis-à-vis de l'UE une politique d'intérêt par le biais de la voie bilatérale. Ceci signifie que les questions concrètes et les requêtes sont réglées par des accords bilatéraux dans des domaines clairement délimités. L'objectif du Conseil fédéral est de créer les meilleures conditions-cadre possibles pour ses relations avec l'UE.

Les liens bilatéraux entre la Suisse et l'UE se sont continuellement développés. Environ vingt accords principaux et une centaine d'accords secondaires ont été conclus au fil des ans. La voie bilatérale a été régulièrement confirmée par le peuple lors de référendums.

La coopération entre la Suisse et l'Union européenne continue de se renforcer. Actuellement des tractations sont en cours au sujet du marché de l'électricité, de la reconnaissance des appellations d'origine (AOC), de la participation au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), au Système Galileo de navigation par satellite, au sujet d'un accord de libre-échange dans le domaine de l'agriculture, ainsi qu'un accord de coopération pour le renforcement de la lutte contre les formes graves de criminalité dans le cadre d'Eurojust.

La Confédération assume la responsabilité principale dans la conduite de la politique européenne. Toutefois, dans les limites définies par la législation fédérale, notamment l'article 54 de la Constitution fédérale, les cantons sont associés à la préparation des décisions de politique extérieure affectant leurs compétences ou leurs intérêts essentiels. Du côté des cantons, c'est la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) qui est l'interlocutrice des autorités fédérales. Dans ce contexte, l'accent porte sur la transmission d'informations et la sauvegarde des intérêts cantonaux, tant à l'égard des autorités fédérales que des institutions de l'Union européenne. Ainsi, un collaborateur de la CdC travaille comme représentant des cantons au sein du Département fédéral de justice et police (DFJP) pour la mise en œuvre de l'accord de Schengen / Dublin et une collaboratrice de la CdC a la fonction de déléguée à l'information des cantons au Bureau de l'intégration DFAE / DFE. Par ailleurs, la CdC dispose également d'un représentant au sein de la Mission suisse auprès de l'UE à Bruxelles.

Cependant, force est de constater que l'UE est de moins en moins disposée à consentir des réglementations d'exception dans le cadre du bilatéralisme. En effet, depuis décembre 2008, le Conseil des ministres de l'UE a défini les modalités des relations de l'UE avec la Suisse à l'avenir. Il en ressort que l'UE n'approuvera de nouvel accord bilatéral que si la Suisse s'engage à reprendre l'acquis communautaire actuel et futur. La marge de manœuvre de la Suisse se réduit toujours plus. Il faut également mentionner le fait que l'élargissement de l'UE à l'Est a induit un déplacement de son centre de gravité, les relations avec la Suisse perdant de leur importance. En outre, les pays voisins estiment que les accords bilatéraux sont en faveur de la Suisse et ils n'hésitent pas à s'organiser pour faire pression sur notre pays. Ainsi, s'est tenue en février 2009, à l'instigation de la Région de Franche-Comté, la première Conférence des régions limitrophes de la Suisse, avec pour objectif de discuter de la problématique de la coopération avec la Suisse, comme état non-membre de l'UE.

4.2 Organisations européennes

Le canton de Neuchâtel est membre de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Créée en 1985, l'ARE regroupe plus de 270 régions issues de 33 pays, ainsi que 16 organisations interrégionales, dont la Conférence TransJurassienne (CTJ). La mission de l'ARE est de promouvoir le principe de la subsidiarité et de la démocratie régionale, d'accroître l'influence politique des régions auprès des institutions européennes, de soutenir les régions dans le processus de l'élargissement et de la mondialisation et d'encourager la coopération interrégionale dans toute l'Europe et au-delà.

Les cantons suisses participent également aux travaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe (CPLRE). Le représentant de la Suisse occidentale est désigné par le comité de la CGSO, pour un mandat de 2 ans. De 2007 à 2009, le chef du département de l'économie a représenté les cantons suisses au sein de la Chambre des Régions du CPLRE. Le Congrès constitue, avec l'Assemblée parlementaire et le Comité des ministres, le troisième pilier du Conseil de l'Europe. Créé en 1994, et prenant la suite de diverses institutions compétentes en matières de pouvoirs locaux, le CPLRE vise à organiser la participation des collectivités locales et régionales « à la réalisation de l'idéal de l'union de l'Europe » ; il est le porte-parole de plus de 200'000 régions et municipalités et œuvre au renforcement de la démocratie et à l'amélioration des services aux niveaux local et régional.

4.3. Métropoles européennes

4.3.1. De l'Europe des régions à l'Europe des métropoles

Dès la seconde moitié des années 1980 et jusque dans les années 1990, grâce notamment aux perspectives ouvertes par l'Acte unique européen puis le Traité de Maastricht, on a assisté en Europe à une intensification de l'activité régionale avec la réforme de la politique régionale communautaire (1988) et le renforcement des coopérations transfrontalières (programme Interreg). La création, en 1993, du Comité des régions est venue souligner la montée en puissance et cette reconnaissance des régions en Europe, même si la structure ne dispose que d'un pouvoir consultatif.

Dans les années 2000, les réponses territoriales se modifient pour faire face aux tendances de la globalisation. Ce sont les villes et les métropoles qui deviennent les moteurs du développement économique puisqu'elles concentrent les principales ressources économiques, financières, culturelles et politiques et par là, sont plus à même de faire face à la globalisation. Dans ce contexte, les villes et les métropoles se spécialisent et se différencient toujours plus par rapport aux régions. L'Europe des métropoles apparaît dès lors comme un nouveau projet de développement économique territorial complémentaire à celui de l'Europe des régions.

4.3.2. La Métropole Rhin-Rhône

En 2003, la métropole Rhin – Rhône est créée. Cette dernière, dont la colonne vertébrale est le tracé du futur TGV Rhin – Rhône, regroupe des agglomérations tant françaises (Belfort, Besançon, Dijon, Châlon, Monbéliart, Mulhouse) que suisses (l'agglomération trinationale de Bâle et le Réseau Urbain Neuchâtelois).

En tant que canton frontalier situé au cœur de l'Europe, Neuchâtel ne peut manquer l'opportunité qui lui est offerte de participer activement à la structuration d'un territoire transfrontalier qui constitue son bassin de vie et une porte d'ouverture vers l'Europe

Métropole Rhin-Rhône



Cette coopération en réseau permet aux différentes agglomérations qui composent la métropole Rhin - Rhône de gagner une « visibilité collective » sur la carte de l'Europe. Afin de renforcer la compétitivité des territoires, neuf thématiques stratégiques sont développées: mobilité et accessibilité, économie de la connaissance, enseignement supérieur et recherche, valorisation du patrimoine culturel et naturel, développement touristique, santé, coopération transfrontalière, développement durable et politiques publiques innovantes.

5. CONTEXTE NATIONAL

Le contexte national est caractérisé par la remise en question de la place et du rôle des cantons, la montée en puissance de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et des conférences spécialisées comme interlocuteurs privilégiés de la Confédération, ainsi que les nouvelles alliances entre grands cantons.

5.1. Fédéralisme suisse

5.1.1. *Le fédéralisme suisse et son évolution*

Le fédéralisme constitue un des principes fondamentaux de l'ordre constitutionnel suisse. C'est un principe d'organisation et un mode de fonctionnement où chaque échelon institutionnel assume de manière autonome les tâches qui lui reviennent et s'en réfère directement au citoyen. Il permet de concilier particularismes régionaux et identité nationale.

Le fédéralisme suisse traverse une période de profondes mutations liées, d'une part, à un phénomène d'élargissement des espaces institutionnels (construction européenne, globalisation) et, d'autre part, à un phénomène de recentrage des activités humaines autour d'espaces fonctionnels. Dans ce contexte, le rôle et la place des cantons sont à repenser et à réaffirmer. Et ceci d'autant plus que les relations entre la Confédération et les cantons sont également influencées par trois tendances fortes:

– une pression accrue sur les finances publiques fédérales et cantonales, imposant des choix politiques quant au rôle de l'Etat et au principe de subsidiarité,

- une logique fonctionnelle visant à désenchevêtrer les tâches entre la Confédération et les cantons selon le principe de l'équivalence fiscale (« Qui commande paie »),
- une polarisation de l'échiquier politique, où les débats partisans l'emportent sur les enjeux institutionnels ayant trait aux relations Confédération – cantons.

La mondialisation met le fédéralisme suisse au défi: elle accentue la concurrence entre les Etats, les régions, les villes et les agglomérations. En ces temps de concurrence globale, l'économie attend des solutions harmonisées, efficaces et concises. Or, ces attentes apparaissent de plus en plus en conflit avec les valeurs du fédéralisme, qui sont la proximité du citoyen, la participation et la subsidiarité.

L'intégration européenne constitue également un défi pour le fédéralisme. La rapidité des prises de décision dans l'UE met à mal le processus décisionnel suisse. L'intensification de la coopération entre la Suisse et l'UE a des effets sur les compétences législatives des cantons. Le problème est de garantir pour les cantons non seulement l'échange d'informations, mais surtout un droit de participation, tout en permettant à la Suisse de parler « d'une seule voix ».

5.1.2. Les politiques publiques fédérales et leur impact sur le canton

Les politiques sectorielles et régionales mises en œuvre par la Confédération ont des conséquences importantes sur la redistribution spatiale des activités publiques, les relations entre les cantons et la Confédération, ainsi que les relations entre cantons.

L'exemple le plus marquant est la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Les rapports de force et de pouvoir se déplacent au profit d'une politique de contractualisation avec la Confédération et de consultation, qui passe de plus en plus par des instances intercantionales (CdC, conférences régionales, conférences spécialisées) et qui ont pour effet d'affaiblir la souveraineté cantonale.

5.2. Les leviers des cantons

La participation des cantons au processus décisionnel sur le plan fédéral est l'une des caractéristiques du fédéralisme suisse. Toutefois, une participation effective des cantons au processus décisionnel nécessite la possibilité d'influer sur le contenu des lois et autres projets de la Confédération. Les moyens institutionnels à disposition des cantons sont les initiatives cantonales, les commissions extraparlimentaires ou encore les procédures de consultation. De plus, historiquement, le Conseil des Etats avait une fonction de lien entre les gouvernements cantonaux et les représentants au sein de la « Berne fédérale ». Mais cette fonction a disparu au profit de la représentation partisane.

Force est ainsi de constater que ces moyens ne suffisent plus aux cantons pour se faire entendre dans le cadre du processus décisionnel fédéral. D'autres instruments, notamment au cours de la phase préparatoire et parlementaire, doivent être développés car le contenu des projets préparés par le Conseil fédéral est de plus en plus régulièrement modifié par le Parlement. Il s'agit notamment d'utiliser les procédures de « préconsultation », notamment pas le biais de groupes de travail, ce qui permet aux cantons d'influer dès le départ sur le contenu des projets fédéraux. Cela nécessite pour le canton de développer des réseaux de contacts au sein de l'administration fédérale et surtout de renforcer les liens avec la députation cantonale aux Chambres fédérales. Des alliances avec d'autres cantons, notamment via les conférences intercantionales, doivent également être envisagées. Ces actions de lobbying doivent être menées et coordonnées dès le début du processus.

5.3. Députation neuchâteloise aux Chambres fédérales

Les relations avec la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales sont importantes car cette dernière constitue un relais naturel des préoccupations et intérêts du canton de Neuchâtel, tant auprès des Chambres fédérales que des commissions parlementaires, mais également au sein de l'administration fédérale.

Quatre fois par an, avant les sessions des Chambres fédérales, le Conseil d'Etat rencontre la députation neuchâteloise. Ces rencontres permettent d'échanger des informations sur les sujets traités par les Chambres et qui ont une influence financière, organisationnelle ou autre sur le canton et d'approfondir la collaboration, en particulier sur les dossiers prioritaires pour le canton. Parmi les affaires examinées on peut citer notamment la RPT, la nouvelle politique régionale et la révision de la LaMal.

Ces prochaines années, les thèmes figurant dans le programme de législature feront l'objet de discussions régulières avec la députation.

5.4. Les instances de collaboration intercantonale au niveau national

Les organes intercantonaux sont de nature nationale ou régionale. Il faut également distinguer entre les conférences gouvernementales, qui remplissent des fonctions transversales, et les conférences des directeurs cantonaux qui recouvrent un domaine spécifique.

5.4.1. La Conférence des gouvernements cantonaux

La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), fondée en 1993 au lendemain de la votation sur l'adhésion à l'Espace économique européen, a acquis le statut d'une institution intercantonale de référence. Elle réunit les 26 cantons qui disposent chacun d'une voix. Le principe un canton – une voix a pour conséquence une surpondération des petits cantons.

Elle est avant tout l'interlocutrice privilégiée de la Confédération dans le cadre de l'intégration européenne. Elle a notamment joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne (Bilatérales I et II). Il arrive toujours plus fréquemment qu'elle s'engage dans les domaines de politique intérieure importants pour les cantons. C'est le cas notamment avec la révision de la Constitution fédérale, l'élaboration de la RPT et de l'Accord-cadre intercantonal et le suivi des projets lancés au sein de l'organisation mondiale du commerce (OMC). La CdC assure en outre le suivi de certains dossiers majeurs de la Confédération (par exemple RPT, accords OMC).

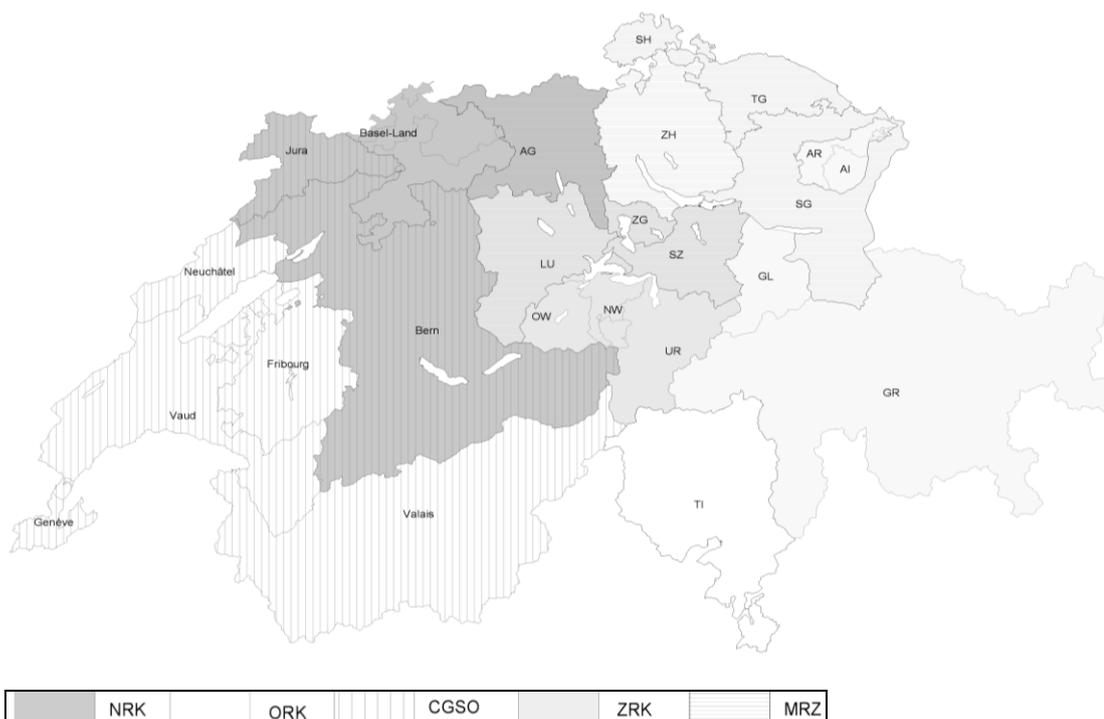
En août 2008, les cantons ont inauguré « La Maison des cantons » qui permet le regroupement en un seul lieu (Speichergasse 6, à Berne) des plus grandes conférences intercantionales spécialisées (conférences des directeurs) et de la CdC dans le but d'améliorer la collaboration intercantonale et de renforcer l'importance des cantons en tant que partenaires de la Confédération. La CdC et les conférences spécialisées prennent de plus en plus de place dans les relations avec la Confédération ainsi que dans les relations intercantionales et ceci d'autant plus que la CdC peut, avec une majorité de 18 cantons, présenter une position consolidée au nom de l'ensemble des cantons.

La Maison des cantons est la manifestation la plus visible du rôle nouveau qu'ont pris en Suisse les conférences intercantionales. La CdC et les conférences spécialisées sont non

seulement des acteurs incontournables au niveau fédéral, mais elles influencent également la coopération entre les cantons. Et ceci d'autant plus que les gouvernements cantonaux perçoivent de moins en moins le Conseil des Etats comme la Chambre des cantons.

5.4.2. Les conférences gouvernementales régionales

Les cantons sont regroupés, au niveau régional, au sein de différentes conférences gouvernementales.



Les conférences gouvernementales régionales sont au nombre de cinq : la Conférence des Gouvernements de Suisse orientale (ORK), fondée en 1964 ; la Conférence des Gouvernements de Suisse centrale (ZRK), 1966 ; la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (NWRK), 1972, et la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), 1993. Ces quatre premières conférences sont d'ordre institutionnel et traitent de problématiques transversales. Les buts généraux de ces conférences sont plus ou moins les mêmes et consistent en l'échange d'informations entre les cantons, un renforcement de leur coopération, ainsi qu'en la représentation des intérêts communs de leurs membres face à la Conférence des Cantons, à la Confédération ou aux autres régions. En revanche la cinquième conférence gouvernementale régionale est non seulement nouvelle, mais également d'un type nouveau. Il s'agit de l'Espace métropolitain zurichois (MRZ). Fondée en juillet 2009, elle se veut fonctionnelle. En effet, l'Espace métropolitain zurichois est composé de deux "chambres", l'une réunissant les représentants des 8 cantons membres, la seconde étant formée par les représentants de villes et communes de la région. Il s'agit davantage d'un espace fonctionnel, par opposition aux quatre autres ensembles qui sont des espaces institutionnels correspondant aux frontières des cantons membres. Les objectifs annoncés du MRZ sont le positionnement et le développement de l'espace métropolitain zurichois, par le biais de l'exécution de tâches et le lancement de projets en commun, notamment en matière d'infrastructures publiques, l'élaboration de solutions pour les transports et la planification de projets urbanistiques d'aménagement et de construction. Elle doit permettre de travailler au sein d'espaces fonctionnels, dans lesquels les gens vivent, travaillent et se déplacent et dont les limites ne recoupent pas nécessairement les frontières cantonales.

Par ailleurs, le MRZ doit veiller aux intérêts de la zone aux niveaux régional, national et international.

Comme le montre la carte des conférences gouvernementales régionales présentées ci-avant, il faut encore relever que le Tessin est le seul canton à n'être membre d'aucune conférence gouvernementale régionale.

5.4.3. Les conférences des directeurs cantonaux

Les conférences spécialisées nationales, appelées également conférences des directeurs cantonaux, traitent sur le plan intercantonal une ou plusieurs politiques publiques sectorielles. Elles couvrent l'ensemble des domaines de compétences cantonales. Treize conférences intercantionales sont actives au plan national et chaque département cantonal participe activement aux travaux de ces différentes conférences.

La liste des différentes conférences des directeurs cantonaux est en annexe du présent rapport

En permettant de coordonner l'action des cantons dans leurs domaines de compétences, les conférences sont les interlocutrices privilégiées des autorités fédérales dans l'élaboration de la législation et la mise en œuvre des différentes politiques publiques. Elles défendent les intérêts des cantons par rapport au Parlement fédéral, au Conseil fédéral et à l'administration fédérale et elles ont souvent l'occasion d'être entendues par des commissions fédérales ou des groupes de travail.

5.5. Les nouvelles alliances entre les grands cantons

En juin 2009, les cantons de Berne et Zurich ont décidé de rendre public leur accord de coopération qui vise à défendre plus fortement leurs intérêts au niveau fédéral, ainsi qu'au niveau intercantonal. Ces deux cantons, qui abritent plus de 30% de la population suisse, estiment que leur poids dans la prise de décision à l'échelon fédéral ne reflète pas l'importance qui devrait être la leur compte tenu de leur taille et leur poids économique. Ils estiment assumer une grande partie des obligations financières mais ne pas être suffisamment représentés dans les organes de décision, tant au niveau des Chambres fédérales que de la CdC ou des conférences spécialisées.

Les deux cantons ont prévu de collaborer de manière pragmatique dans les domaines d'intérêt commun (par exemple dans la santé publique pour la médecine de pointe).

Pour le canton de Berne, cette collaboration avec Zurich permet d'étendre son réseau de collaboration déjà bien ancré au sein de la Suisse occidentale et de la Suisse du Nord-Ouest. Elle s'inscrit dans le cadre du « Projet Territoire suisse » défini par l'office fédéral de l'aménagement du territoire qui ne reconnaît pas l'agglomération bernoise en tant que métropole suisse.

On constate dans cet accord la volonté de défendre les intérêts des grands cantons. Il y a tout lieu de penser que cette association de « grands cantons » va se poursuivre. Ceci impliquera une redéfinition du fédéralisme suisse, avec également un risque pour les cantons plus petits et périphériques de se retrouver à l'écart de ces nouveaux réseaux.

6. CONTEXTE RÉGIONAL

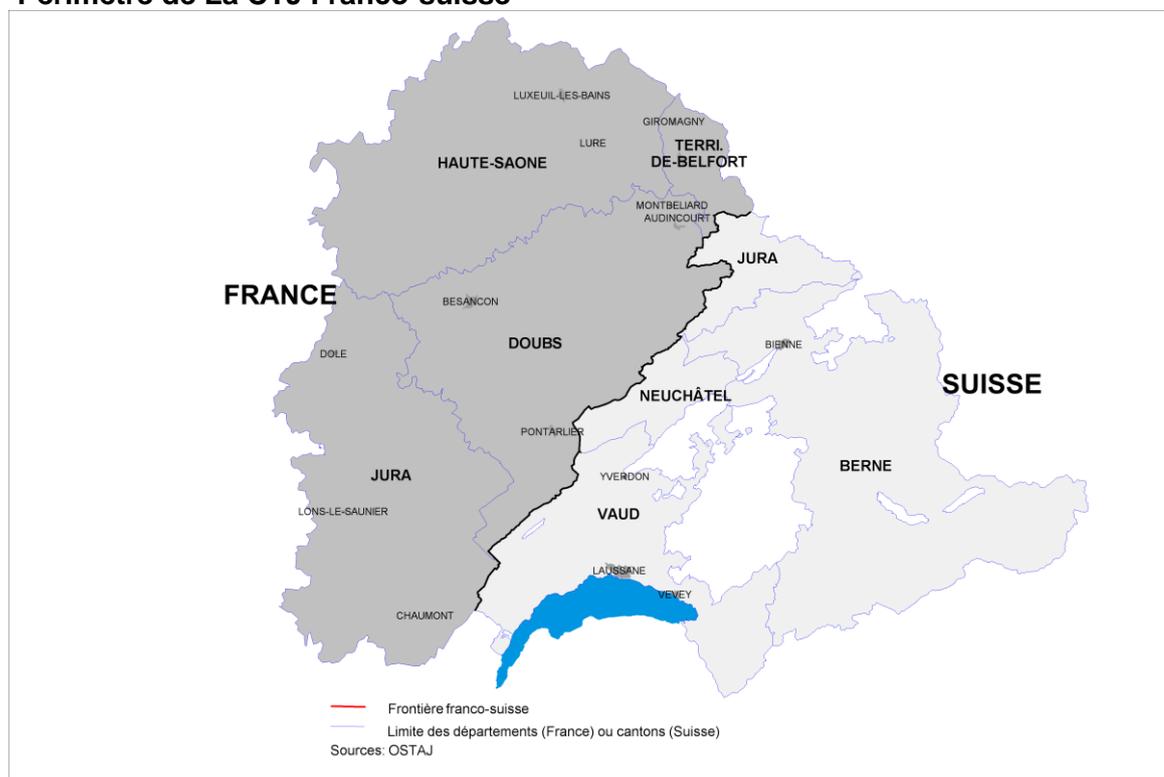
En tant que pôle urbain de l'Arc jurassien, le canton de Neuchâtel doit penser son développement économique et territorial en intégrant plusieurs axes: un axe transfrontalier, un axe Arc jurassien suisse, un axe BEJUNE, avec en parallèle la participation à une région de Suisse occidentale forte.

6.1. La coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière est de la compétence des cantons selon l'article 56 de la Constitution fédérale. Elle permet de développer les coopérations liées à l'utilisation d'un même bassin de vie et d'emploi. L'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, principalement l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), renforce la nécessité de collaborer au-delà des frontières nationales. L'importance grandissante de la coopération transfrontalière tient à la nécessité de trouver des solutions conjointes à des problèmes communs et de répondre de manière cohérente à l'augmentation des flux de mobilité.

La topographie particulière de l'Arc jurassien, ainsi que le cloisonnement des vallées et la dispersion des populations déterminent son cadre d'intervention. A cela s'ajoute la difficulté inhérente au travail transfrontalier puisqu'il s'agit de composer avec des partenaires différents, qui n'ont pas forcément les mêmes compétences institutionnelles, ni les mêmes « habitudes administratives » que les cantons suisses.

Périmètre de La CTJ Franco-suisse



La coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien s'appuie sur une expérience bien établie puisqu'elle a été instituée en 1985 avec la création de la Communauté de Travail du Jura (CTJ). A l'origine, les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel ne collaboraient qu'avec la Région de Franche-Comté. C'est en 2001 que la Préfecture de Région a rejoint la CTJ qui est devenue à cette occasion la Conférence TransJurassienne (acronyme identique).

La CTJ a pour but de développer les échanges entre les territoires de part et d'autre de la frontière et de faciliter la communication entre les différentes autorités. Les projets communs sont destinés à renforcer les échanges et la coopération ainsi qu'à résoudre les problèmes liés à la situation frontalière. Depuis 2007, la CTJ s'est distancée des opérations de terrain pour s'orienter vers un rôle de plate-forme de discussion et de coordination stratégique selon les thèmes prioritaires que sont la formation, les transports, le développement économique et l'emploi.

6.2. La coopération au sein de l'Arc jurassien suisse

6.2.1. Association *arcjurassien.ch*

Dans le souci de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse et de clarifier ses relations avec la CTJ (franco-suisse), la Conférence TransJurassienne suisse a changé de statuts et de nom. Elle s'appelle, depuis octobre 2008, **arcjurassien.ch**.

L'association **arcjurassien.ch** a trois missions. La première est de représenter les cantons au sein de la CTJ. La deuxième est de mettre en œuvre les programmes européens transfrontaliers dans l'Arc jurassien (Interreg) et la dernière est relative à la promotion et au renforcement de la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Arcjurassien.ch garde ainsi pour mission de défendre la position et les intérêts des cantons suisses au sein de la CTJ. Elle permet aux cantons de parler d'une seule voix et de défendre des positions communes vis-à-vis des partenaires français.

Arcjurassien.ch a également pour mission de mettre en œuvre le programme de coopération Interreg IVa de l'Union européenne, auquel la Suisse prend part. Interreg est un instrument financier qui permet de développer des projets de part et d'autre de la frontière. Le canton de Neuchâtel, en tant que canton responsable auprès du Seco pour les cantons de l'Arc jurassien du volet transfrontalier de la politique régionale, a des obligations particulières. A ce titre, il préside la commission d'**arcjurassien.ch** « Coordination régionale Arc jurassien, CRAJ ». La CRAJ s'occupe de la gestion des projets Interreg. Il est à relever que la gestion de ce programme est complexe et délicate, en particulier vis-à-vis des collectivités françaises partenaires, en raison du différentiel des montants à disposition (55 millions d'Euro côté français, contre 6 millions d'Euro côté suisse) et des conditions restrictives de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR).

Dans le but de renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien, une plate-forme d'échange a été instituée. Cette dernière s'est réunie une première fois le 5 mars 2009 afin de définir un concept de développement territorial « arc technologique » et de renforcer les liens avec les autres acteurs de cette région, notamment le Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ). Alors que la séance du mois de mars 2009 s'est focalisée sur la vision d'un tel territoire à l'horizon 2030, l'édition du 25 mars 2010 s'est concentrée sur le développement de projets concrets.

6.2.2. Coopération *BEJUNE*

L'Arc jurassien se caractérise par son statut périphérique et son tissu socio-économique articulé autour de l'horlogerie et des microtechniques. Pour exister dans une Suisse en voie de « métropolisation », l'Arc jurassien doit se structurer afin de profiter de son positionnement au cœur du triangle formé par trois métropoles: l'Arc lémanique, Bâle et Berne. La réalité géographique de l'Arc jurassien impose de mettre les services en réseau et non de les concentrer (polycentrisme).

La collaboration dans l'espace BE-JU-NE est déjà une réalité qui se décline à travers de nombreux projets dans les domaines de la formation (HE-Arc), du tourisme, de la politique régionale (volet intercantonal Arc jurassien), du développement régional (Parcs régionaux du Doubs et de Chasseral), de la santé (planification hospitalière), des transports (planification des horaires des transports publics) et de la microtechnique (pôle des microtechniques).

6.2.3. Région de la capitale suisse

Dans le cadre du concept « Territoire suisse » mis en place par l'office fédéral du développement territorial (ARE), le canton et la ville de Berne ont entrepris à fin 2009 les premières démarches pour concrétiser le projet « Région de la capitale suisse ». Ce dernier vise à associer les intérêts des cantons et des villes situés autour de la capitale suisse dans un espace de collaboration à géométrie variable fondé sur différents sujets et projets. Le but est de pouvoir se montrer compétitif vis-à-vis des aires métropolitaines de Zurich, de Bâle et de l'Arc lémanique et être également reconnu en tant que partenaire à part égale. Le périmètre de la Région de la capitale suisse englobe des régions des cantons de Berne, de Fribourg, du Valais, de Neuchâtel et de Soleure.

Le 22 février 2010, le Conseil d'Etat a répondu positivement à l'invitation à participer à la concrétisation des projets de la Région de la capitale suisse.

D'ici à l'été 2010, les cantons et les villes intéressés seront associés pour fixer les thèmes et les idées de projets de coopération et de définir l'organisation et la forme juridique de la Région de la capitale suisse. Cette phase devrait s'achever au début 2011.

6.3. La Suisse occidentale

La région de Suisse occidentale est un espace dynamique et fonctionnel qui a pour moteur économique la métropole lémanique. Elle a la taille critique pour faire le poids par rapport aux autres régions suisses, voire européennes. Les cantons de Suisse occidentale ont des intérêts communs dans de très nombreux domaines, tant sur le plan national qu'international.

6.3.1 La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Instituée depuis 1993, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Genève, Jura et Neuchâtel. La CGSO a pour but de défendre les intérêts communs de la région, de se faire mieux entendre sur le plan fédéral, ainsi que d'assurer l'échange d'informations et la coordination entre les membres. A la suite de la suppression de l'Espace Mittelland en 2006, la CGSO a pu se doter d'un secrétariat permanent et ainsi renforcer son action.

6.3.2. Les conférences spécialisées de Suisse occidentale

Les conférences nationales ont souvent leur déclinaison en conférences régionales. Ainsi l'ensemble des départements sont engagés dans les conférences spécialisées de Suisse occidentale.

Vous trouverez en annexe une liste des conférences spécialisées de Suisse occidentale.

Les conférences spécialisées ont en premier lieu un objectif de coordination et de concertation entre les cantons de la région de Suisse occidentale sur des sujets

particuliers. Elles visent à synthétiser les positions des cantons membres et élaborent, par exemple, des prises de position écrites lors de consultations fédérales. Celles qui disposent d'un budget renforcent leur action dans le sens de la défense des intérêts de la région au travers du lobbying ou de projets.

7. LES OBSTACLES À LA COOPÉRATION

Si les collaborations intercantionales offrent de clairs potentiels, il est important de relever qu'elles doivent surmonter de nombreux obstacles. Parmi les plus importants, on peut citer le manque de volonté politique dans les processus collaboratifs, le manque de stratégie, l'absence de coordination entre les différents départements, l'absence de procédures clairement définies, les lourdeurs et asymétries dans les règles de fonctionnement entre les cantons, le fédéralisme en général et les fortes différences institutionnelles pour ce qui est de la collaboration avec la France. On peut également mentionner que la gestion des dossiers liés aux affaires extérieures nécessite beaucoup plus de temps et de ressources, ce qui constitue également un obstacle aux collaborations externes.

Les collaborations reposent avant tout sur la volonté des personnes en place (chefs de services ou Conseillers d'Etat) et elles sont plus facilement réalisées sous une contrainte budgétaire forte.

8. L'IMPLICATION DU PARLEMENT

La collaboration intercantonale se fait principalement au niveau régional, voire national. Il est évident que, dans ce cadre, les prérogatives cantonales s'amoindrissent, tant au niveau des gouvernements que des parlements. A la lumière de ces constats, la place des parlements dans les relations intercantionales se doit d'être repensée.

8.1. Le partage des compétences entre l'exécutif et le législatif

L'association du Grand Conseil aux relations extérieures revêt une importance centrale. Le Grand Conseil doit être informé en temps utile et de manière complète sur les affaires intercantionales importantes, sur les négociations devant aboutir à des traités intercantonaux ou internationaux et sur leur conclusion.

Dans la répartition des tâches entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, il faut veiller à l'adéquation de la fonction et de l'organe. En d'autres termes, chaque organe doit être investi des tâches qui correspondent à son rôle constitutionnel et à ses compétences particulières.

Le Grand Conseil doit mener les débats de fond et prendre les décisions d'orientation. Il se charge du pilotage stratégique de l'action étatique. Le Parlement dispose de droits liés à l'information et à la consultation. Ces droits sont les prémisses de sa participation aux relations extérieures. Quant au Conseil d'Etat, il lui appartient de gérer les relations extérieures au quotidien. Il doit se livrer à l'appréciation de la situation, définir les lignes de conduite et prendre des initiatives. Cette autonomie relative est indispensable pour pouvoir défendre efficacement les intérêts du canton.

8.2. La Convention sur la participation des Parlements, CoParl

Suite à l'augmentation du nombre de conventions intercantionales, les parlements ont ressenti la nécessité d'aménager un nouveau mode de participation. Le Forum interparlementaire romand (FIR) a joué un rôle décisif en organisant dans chaque canton le dépôt d'une proposition concernant un projet de concordat-type afin de régler la participation des Parlements dans les organismes régionaux.

En 1999, la CGSO a adopté des recommandations visant à améliorer la participation des parlements à la politique intercantonale. Sous l'impulsion du Forum interparlementaire romand (FIR), la CGSO a mandaté une commission interparlementaire pour rédiger la « Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger », communément appelée « Convention des conventions ». Cette convention est entrée en vigueur le 23 avril 2002. Mais rapidement elle s'est avérée difficilement applicable. Un vade-mecum a été élaboré et validé en 2004 par la CGSO afin de donner une certaine « souplesse » à cette convention. Suite à un avis de droit qui relève que le vade-mecum est contraire à certains principes de la Convention des conventions, il est apparu indispensable de la réviser. La CGSO a mandaté un groupe de travail qui a proposé la rédaction d'une nouvelle convention, la « Convention relative à la participation des Parlements dans le cadre de l'adoption et de l'exécution des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger (Convention sur la participation des Parlements, CoParl).

Après plusieurs navettes entre le comité de la CGSO et la commission interparlementaire (CIP), la CoParl a été validée le 5 mars 2010 par le comité de la CGSO. Elle a été transmise pour ratification aux Parlements des cantons contractants.

TROISIEME PARTIE – DÉFINITION DES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE 2010-2013 DU CANTON ET DES MOYENS DE MISE EN OEUVRE

La mondialisation de l'économie, la crise financière, la réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les réformes structurelles en cours au sein de plusieurs collectivités publiques sont autant d'éléments qui poussent les cantons à regarder toujours plus à l'extérieur de leurs frontières. Le canton de Neuchâtel, en tant que canton exportateur et ouvert se doit d'être présent dans les discussions en cours et jouer un rôle actif.

Pour le Conseil d'Etat, la politique extérieure est un levier déterminant pour le développement du canton comme il l'a répété dans le cadre de son programme de législature 2010-2013. L'objectif principal de la politique extérieure est de favoriser le développement économique, social, environnemental et culturel du canton de Neuchâtel en renforçant le rôle et la place du canton au niveau fédéral ainsi que dans les espaces de coopération auxquels il participe, soit au niveau de l'Arc jurassien, de la Suisse occidentale et avec la France voisine notamment avec le Réseau métropolitain Rhin – Rhône.

Pour mettre en œuvre cet objectif général, le Conseil d'Etat propose de le décliner en plusieurs objectifs spécifiques.

9. PRESENTATION DES OBJECTIFS DE POLITIQUE EXTERIEURE

I. Assumer le leadership dans l'Arc jurassien

L'Arc jurassien souffre d'une fragmentation politique et institutionnelle de son espace. Afin de renforcer l'Arc jurassien dans son ensemble, le canton de Neuchâtel se doit d'assurer le leadership des discussions relatives à un rapprochement des cantons de l'Arc jurassien.

Le renforcement des collaborations entre les trois cantons concernés (BE, JU, NE) doit également permettre d'améliorer l'attractivité de l'Arc jurassien en tant que « partenaire » dans d'autres espaces de collaboration plus vastes.

II. Optimiser la situation de pivot du canton de Neuchâtel

Canton-frontière avec la France voisine, aux frontières entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, ainsi qu'entre l'Arc jurassien et le Plateau, notre canton bénéficie d'un positionnement géographique qui lui confère un réel rôle de pivot.

Les projets de développement autour de nous sont légions. Au Nord, la métropole Rhin-Rhône ; au Nord-Est, la Regio Basiliensis ; au Sud-Est, la Région de la Capitale suisse ; au Sud le Greater Geneva Berne Area (GGBA) et au Sud-Ouest, l'Arc lémanique.

Pour optimiser cette position de pivot, le canton se doit de mener une politique extérieure dynamique en participant activement aux projets qui s'offrent à nous et nous paraissent porteurs. Le canton de Neuchâtel n'a pas de partenaire privilégié, mais vise une collaboration intercantonale à géométrie variable. Il s'agit de favoriser les collaborations ou alliances qui apportent le maximum d'« effets de levier », en fonction d'affinités et de complémentarités, ceci dans des réseaux évoluant constamment.

III. Mener une politique extérieure décomplexée

Canton industriel et exportateur, Neuchâtel est naturellement tourné vers l'extérieur. C'est aussi un canton ouvert, à l'image du soutien populaire exprimé lors des consultations portant sur des objets de politique extérieure et européenne (EEE, ONU, Accords bilatéraux, extension de la libre circulation des personnes). Cet esprit d'ouverture se manifeste également par des collaborations plus intenses avec nos voisins.

Il sied aujourd'hui de mener une politique extérieure décomplexée et en faisant usage des opportunités qui s'offrent à nous. Le canton de Neuchâtel doit nouer des relations intéressantes et porteuses de potentiel avec chacun de ses voisins intéressés par une collaboration et ceci sans sentiment de culpabilité et ou de déloyauté.

IV. Lancer la réflexion sur la Suisse des régions

Dans notre pays, les métropoles prennent une importance croissante (bassin lémanique, Bâle, Zürich, région bernoise). Les espaces de collaboration régionale se redéfinissent, suite notamment à la création de la Conférence métropolitaine zurichoise et au projet de partenariat entre les cantons de Berne et Zurich. Les alliances se multiplient entre les grands cantons du plateau suisse et risquent de provoquer l'isolement des petits cantons et des cantons périphériques. Ces projets se dessinent par-dessus les frontières cantonales et montrent que celles-ci sont souvent plus limitatives que créatrices. Le

canton de Neuchâtel est industriel et vit de ses relations avec ses voisins. Il est donc primordial qu'il reste un partenaire essentiel des grandes entités du plateau et qu'il ne se laisse pas marginaliser. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat estime qu'il est nécessaire de lancer la réflexion sur le niveau organisationnel pertinent pour mener à bien les différentes tâches qui lui incombent. Les cantons sont-ils toujours l'espace de travail privilégié ou doit-on réfléchir à d'autres espaces? Les fusions de cantons posent des problèmes politiques difficiles à résoudre (perte d'influence au Conseil des Etats, accroissement des inégalités entre grands et petits cantons, difficultés à définir certaines frontières), la Suisse ne devrait-elle pas se penser aujourd'hui en grandes régions organisées autour de cohérences géographiques, démographiques et économiques? Le canton de Neuchâtel désire lancer cette réflexion au niveau suisse.

V: Renforcer la capacité d'influence du canton sur la scène fédérale

La description du contexte actuel, tant au niveau européen, national que régional montre qu'il y a une forte pression pour que les cantons renforcent leurs collaborations, notamment dans le cadre de politiques publiques initiées par la Confédération (à l'exemple de la RPT). Simultanément, la CdC et les conférences nationales spécialisées deviennent de plus en plus les porte-parole des cantons vis-à-vis de la Confédération. Pour garder une place prépondérante sur la scène fédérale, le canton de Neuchâtel se doit donc d'y être encore plus présent et actif. Il est aussi nécessaire de rappeler le rôle important que les cantons jouent en tant qu'autorité de proximité. Plusieurs mesures sont proposées :

Système de veille

Mise en place d'**un système de veille** qui permet de suivre l'évolution des thématiques intéressant le canton et surtout d'agir le plus rapidement possible. Il est en effet important d'intervenir le plus en amont possible lors de l'élaboration de politiques publiques au niveau fédéral, car lorsque les dossiers arrivent au Parlement fédéral, il est souvent trop tard pour que le canton puisse avoir une réelle influence. Ce système de veille doit être coordonné avec celui mis en place au niveau de la CGSO.

Collaboration avec la députation neuchâteloise

Renforcer les relations entre le Conseil d'Etat et la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, ainsi qu'avec l'Assemblée fédérale dans son ensemble. L'information complète et régulière des membres neuchâtelois des Chambres fédérales est primordiale pour sauvegarder les intérêts du canton. Une coordination avec les autres cantons ou organismes intercantonaux sera organisée en cas de nécessité.

Présence neuchâteloise dans les groupes de travail

Une participation systématique de représentants neuchâtelois dans différents groupes de travail chargés d'élaborer des nouveaux projets tant au niveau fédéral qu'intercantonal est également un investissement intéressant dans l'optique de faire connaître les positions neuchâteloises et ainsi d'influencer les projets le plus en amont possible.

Développement du réseau neuchâtelois

Il convient également de mettre en place et d'animer un réseau de personnes liées au canton de Neuchâtel. Ce réseau peut, par exemple, comprendre des neuchâtelois travaillant dans les offices fédéraux en tant que cadres ou collaborateurs ou dans d'autres organismes.

10. CONCLUSION

Les cantons sont devenus des espaces institutionnels souvent exigus au regard des problèmes qui se posent et de plus en plus de solutions sont trouvées par le biais de collaborations intercantionales et transfrontalières. La nécessité de réfléchir à la « création » d'une région fonctionnelle, dont les limites ne correspondent pas forcément aux découpages institutionnels et qui serait mieux à même de répondre aux besoins de citoyens devenus plus mobiles, s'est ainsi imposée.

Pour un canton dont l'économie est essentiellement tournée vers l'exportation, il est vital de s'ouvrir vers l'extérieur, au-delà de ses frontières. Le défi posé par l'inscription du canton de Neuchâtel dans des dynamiques européennes, nationales, régionales et transfrontalières est crucial pour l'avenir de notre canton. Il s'agit de s'adapter au monde en évolution et de saisir toutes les opportunités de porter et faire valoir au mieux les intérêts de notre canton. Il faut ainsi maintenir et développer l'ensemble des liens et réseaux tissés depuis très longtemps afin de garder notre ouverture au monde, à l'Europe, à la Suisse et à nos voisins immédiats.

Le Conseil d'Etat vous prie de prendre acte du présent rapport d'information.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 24 mars 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
J.STUDER

La chancelière,
M. ENGHEBEN

PRÉSENTATION D'EXEMPLES DE COLLABORATIONS MENEES PAR LES DEPARTEMENTS

CHAN	Préposé à la gestion de l'information commun entre le canton de Neuchâtel et du Jura
Partenaires / instances impliquées	Canton du Jura
Date de début de projet	Décembre 2008
Objectifs visés	Avoir un préposé à la gestion de l'information unique pour les cantons de Neuchâtel et du Jura dès 2011.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une convention visant à régler les modalités de fonctionnement d'un préposé commun. • Dès que la convention est adoptée, engagement d'un préposé commun aux deux cantons (dès 2011).
Etat d'avancement	Mise en place du concordat
Échéances futures	Adoption de la convention
Remarques	Ce projet a pour objectif de concrétiser le renforcement des collaborations et des synergies entre les deux cantons.

DJSF	Unification de l'informatique de police entre les polices cantonales jurassienne et neuchâteloise
Partenaires / instances impliquées	Police cantonale jurassienne, police neuchâteloise, SIEN, service informatique jurassien
Date de début de projet	01.01.2008
Objectifs visés	Implanter le système informatique de police "Infopol" développé par la police neuchâteloise au sein de la police cantonale jurassienne.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition du canton du Jura un accès sécurisé à l'infrastructure NE • Mettre en place des bases de données • Harmoniser les données et les procédures entre les deux polices cantonales • Assurer le suivi et l'évolution des infrastructures mises à disposition.
Etat d'avancement	Mise en production, consolidation
Échéances futures	Développements communs de nouvelles fonctionnalités, éventuelles fusions des bases de données existantes.
Remarques	<p>Les cantons NE et JU sont les seuls en Suisse à travailler sur le même système d'informatique de police.</p> <p>Pour le canton du Jura ce projet représente une importante source d'économie et pour le canton de Neuchâtel la possibilité d'engager une nouvelle force de travail dans le développement du système.</p>

DSAS	Commission suisse des offices de liaison (appelée CSOL-CIIS)
Partenaires / instances impliquées	Délégués des "services des établissements spécialisés" des principales régions de la Convention intercantonale des institutions sociales de Suisse (CIIS) et secrétariat de la CDAS
Date de début de projet	1992
Objectifs visés	Résoudre les problèmes pratiques liés aux placements intercantonaux effectués en Suisse.
Description du projet	Recueil des difficultés de collaboration Propositions de solutions respectueuses des souverainetés cantonales et aval de ces dernières par la CDAS Mise à jour continue de la CIIS
Etat d'avancement	En vigueur.
Echéances futures	Réactualisation de la rédaction de la CIIS pour 2011
Remarques	Les "services des établissements spécialisés" des différents cantons sont appelés "offices de liaison" en référence au temps où ils effectuaient un lien entre la Confédération et les gouvernements cantonaux.

DSAS	Programme cantonal de promotion de la santé Alimentation & Activité physique
Partenaires / instances impliquées	Chefs des départements de la santé JU-NE; services administratifs concernés
Date de début de projet	2007: conclusion d'un contrat avec Promotion santé suisse (PSS) pour débiter les programmes cantonaux de JU et de NE, contacts réguliers entre les services de santé publique respectifs. Mandat à la Fondation 02 (JU) comme responsable de projet commun
Objectifs visés	Favoriser la collaboration en matière de promotion de la santé, favoriser les synergies
Description du projet	Le projet tend à : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les synergies en partageant les tâches de conception et de mise en œuvre de projets en lien avec la promotion de la santé dans la thématique alimentation et activité physique • Mettre en œuvre des projets sur un plus grand bassin de population
Etat d'avancement	Programme fonctionnel, avec plusieurs projets d'envergure, dont notamment un colloque intercantonal en novembre 2009
Echéances futures	Le contrat avec PPS prend fin à fin 2010. La pérennité du programme dépendra du budget alloué par le canton
Remarques	Le programme cantonal vise à promouvoir une alimentation équilibrée

DSAS	Programme de dépistage du cancer du sein BEJUNE
Partenaires / instances impliquées	Association « Centre de dépistage du cancer du sein BEJUNE » (depuis avril 2008), / Cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne, pour les districts du Jura bernois
Date de début de projet	Avril 2008 (Programme BEJUNE), Juillet 2005 (Programme Jura-Neuchâtel)
Objectifs visés	Le but de l'association créée par les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne est de promouvoir, organiser, gérer et mener à bien un programme organisé de dépistage du cancer du sein par mammographie, commun aux cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne (pour le Jura bernois).
Description du projet	Ce programme organisé de santé publique avec contrôle de qualité obligatoire s'adresse aux femmes âgées de 50 ans et plus et domiciliées dans les cantons du Jura et de Neuchâtel ainsi que dans le Jura bernois pour le canton de Berne. Son but est de détecter de manière précoce les signes radiographiques d'un cancer débutant. La mammographie de dépistage est un examen réalisé en cas d'absence de symptôme au niveau des seins
Etat d'avancement	Programme opérationnel (mammographies effectuées) depuis mai 2005 dans le canton du Jura, depuis mai 2007 dans le canton de Neuchâtel et depuis janvier 2009 dans le Jura bernois
Remarques	Ce programme est financé par les collectivités publiques pour les cantons du Jura et de Berne et pour le canton de Neuchâtel par un don de 1,4 million de francs de la Banque cantonale neuchâteloise (qui doit permettre de couvrir les coûts de fonctionnement du programme neuchâtelois pendant une durée de 5 ans). Les ligues cantonales contre le cancer NE et JU contribuent aux coûts de la prise en charge de la quote-part.

DSAS	Projet de formation postgraduée des médecins-assistants de 1^{er} recours au cabinet du praticien en Suisse latine
Partenaires / instances impliquées	CLASS /cantons NE, JU, VD, FR, VS
Date de début de projet	Mai 2009
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • combler le déficit de places d'assistants au cabinet en Suisse latine • unifier les pratiques existantes au niveau régional, imposer un référentiel d'objectifs pédagogiques et de standards de qualité communs • mettre en place une structure souple et flexible qui constitue un lieu d'échange, d'information et de retour d'expériences • aider les cantons concernés à réaliser « un retour sur investissement » en favorisant l'implantation des médecins-assistants sur leur territoire au terme de leur formation
Description du projet	<p>Les cantons participant à ce projet s'engagent à créer des places de formation postgraduée pour les médecins assistants au cabinet du praticien en respectant un certain nombre de principes communs sur lesquels ils se sont accordés. Ces principes sont essentiellement axés sur la qualité de la formation et de l'encadrement, sur l'utilisation de référentiels communs et sur un principe de rémunération identique du médecin-assistant.</p> <p>Le projet est le résultat d'une réflexion commune entre plusieurs acteurs du système de santé (service de santé publique des cantons concernés, associations professionnelles des médecins omnipraticiens, responsables du Coursus romand de médecine-générale, responsables académiques de médecine générale, CDS) pour apporter une réponse à la pénurie de médecins de premier recours pour répondre aux besoins futurs liés à l'évolution démographique et épidémiologique de la population.</p>
Etat d'avancement	Projet en cours de mise en oeuvre
Echéances futures	<p>Phase de mise en œuvre : mai 2009 - mai 2014</p> <p>Mise en œuvre sur le plan opérationnel début 2010</p> <p>Evaluation du projet : mai 2014 – septembre 2014)</p>

DSAS	Autorité centrale intercantonale latine en matière d'adoption
Partenaires / instances impliquées	Les cantons latins
Date de début de projet	2008
Objectifs visés	Rationaliser les ressources affectées à l'adoption internationale en organisant une structure intercantonale bénéficiant d'une masse critique plus importante.
Description du projet	La complexité des procédures et la baisse continue du nombre d'arrivées d'enfants dans le cadre de l'adoption internationale nécessite malgré tout de maîtriser dans tous les cantons les subtilités du dossier. La réunion des forces entre les différents cantons latins doit permettre une prise en charge des demandes plus professionnelle et plus efficace.
Etat d'avancement	Rapport d'information en cours d'élaboration
Echéances futures	1 ^{er} semestre 2010, saisine des chef-fe-s de Département concernés.

DSAS	Groupe de travail du Groupement des services de l'action sociale des cantons romands, de Berne et du Tessin, chargé de l'application des conséquences de la RPT (appelé GT-GRAS-RPT)
Partenaires / instances impliquées	Chefs des "services des établissements spécialisés" et chargés de projet RPT des cantons du TI, GE, VD, VS, FR et JU
Date de début de projet	6 mars 2006
Objectifs visés	Répondre de manière coordonnée aux exigences de la Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), la Constitution fédérale fondant le transfert de compétences aux cantons en matière d'intégration des personnes invalides (travail et logement).
Description du projet	Identification des modes de fonctionnement des services latins de surveillance des institutions sociales. Préparation de l'adoption, par la CLASS, de principes communs Mise en œuvre des procédures nécessaires à la réalisation de ces principes communs. Intégration de ces mises en œuvre au sein de plans stratégiques de chaque canton et présentation de ces plans à la commission ad hoc du Conseil fédéral.
Etat d'avancement	Plusieurs des principes communs décidés par la CLASS n'ont pas encore trouvé de solutions et les cantons disposent de projets de plans stratégiques dont la maturité est hétérogène.
Echéances futures	31 mai 2010, envoi coordonné des plans stratégiques au Conseil fédéral

DGT	Projet ALPEAU : forêt et eau potable Cadre Interreg IV
Partenaires / instances impliquées	<p>Partenaires suisses : Office fédéral de l'environnement Canton de Vaud : Service des forêts, de la faune et de la nature Canton de Fribourg : Service des forêts et de la faune ; Service de l'environnement Canton de Neuchâtel : Service de la faune, des forêts et de la nature ; Service de la protection de l'environnement Ville de Lausanne : Service des forêts, domaines et vignobles ; Eauservice Villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds : Viteos SA Université de Neuchâtel : Centre d'hydrogéologie Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) Fondation ProTechno</p> <p>Partenaires français : Les collines du Léman, Chambéry Métropole, Syndicat intercommunal des eaux des Moises, ARVE, Office national des forêts</p>
Date de début de projet	Novembre 2008
Objectifs visés	<p>Objectif général: Consolider et pérenniser, dans les zones périalpines franco-suisse, le rôle protecteur de la forêt pour la préservation durable de la ressource en eau potable.</p> <p>Objectifs spécifiques en Suisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure compréhension du fonctionnement de la purification de l'eau à travers le sol forestier. - Définition d'alternatives au traitement des bois sur les places de dépôt, en liaison avec une sylviculture et une gestion forestière optimales pour une protection des eaux souterraines. - Définition de nouvelles formes de partenariats entre propriétaires forestiers et distributeurs d'eau potable.
Description du projet	Avec ses sols très perméables, la chaîne du Jura représente un réservoir d'eau aux processus complexes. La diversité des sous-sols et des boisements forestiers typiques du Jura a notamment motivé la création du projet « ALPEAU ». Les études scientifiques ainsi générées permettront d'approfondir la connaissance des mécanismes qui influencent la qualité de l'eau. Réunissant aussi bien des hydrogéologues que des pédologues, des biologistes et des forestiers, le projet entend également définir les pratiques sylvicoles qui favorisent la qualité des eaux souterraines et correspondent à une gestion durable du milieu.
Etat d'avancement	Projet en cours
Echéances futures	Fin du projet prévue en novembre 2011

DGT	Liaisons ferroviaires transfrontalières <ul style="list-style-type: none"> • Liaison Morteau – La Chaux-de-Fonds • Liaison Besançon - Pontarlier – Neuchâtel (Berne) • Liaison (Paris) Frasne – Neuchâtel – Berne
Partenaires / instances impliquées	<ul style="list-style-type: none"> • Région Franche Comté • Canton de Berne • Confédération
Date de début de projet	Ces projets sont en cours d'élaboration.
Objectifs visés	En 2012, ces projets de liaisons seront mis en exploitation. Pour l'électrification de la ligne de Morteau, pas d'échéance à ce jour.
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison Morteau – La Chaux-de-Fonds : Développement de l'offre, projet d'électrification de la ligne Col de Roches – Morteau, prolongement des trains en provenance de La Chaux-de-Fonds jusqu'à la gare TGV de Besançon dès l'ouverture du TGV Rhin – Rhône. • Liaison Besançon - Pontarlier – Neuchâtel (Berne) : Mise en place d'un nouveau produit permettant des échanges sur la demi-journée entre Besançon et Neuchâtel. Clientèle visée : affaire et tourisme. • Liaison (Paris) Frasne – Neuchâtel – Berne : Sauvegarde d'une liaison directe TGV avec Paris, mise en place d'une offre attractive pour se relier au système TGV Rhin – Rhône, développer des synergies avec le réseau TER de la Région transfrontalière.
Etat d'avancement	En négociation. A ce jour, l'objectif peut être atteint.
Echéances futures	Définir la date d'électrification de la ligne de Morteau

DGT	La mise en place de l'Unité Territoriale IX (et, en particulier, son avenir avec ou sans le canton de Berne après 2016, année de l'ouverture au trafic de l'A16)
Partenaires / instances impliquées	OFROU – Cantons de Neuchâtel, Jura et Berne
Date de début de projet	2007
Objectifs visés	Mise en place, à la demande de l'OFROU, d'une structure intercantonale permettant d'assurer l'entretien et l'exploitation de la N5 entre Yverdon nord et Bienne ouest, ainsi qu'entre Bienne-Boujean et Boncourt (frontière CH/F).
Description du projet	<p>Suite à l'entrée en vigueur de la RPT, par laquelle l'OFROU devenait propriétaire et responsable des routes nationales suisses (RN), cet office a décidé de diviser la Suisse en 11 régions comportant approximativement des longueurs de réseau RN équivalentes et de charger de l'entretien et de l'exploitation desdites RN les cantons sur les territoires desquels elles se situent, à quelques exceptions. Pour ce faire, les cantons concernés devaient créer des sociétés ou entités, appelées Unités Territoriales (UT), qui agiraient sur mandat de l'OFROU.</p> <p>Les tronçons de la N5 entre Yverdon nord et Bienne ouest, ainsi que de la N16 entre Bienne-Boujean et Boncourt ont été attribués aux cantons de Neuchâtel et du Jura, par l'UT IX. Néanmoins, le canton de Berne, alors même qu'il constitue à lui tout seul l'UT I, l'une des plus grandes de Suisse, a estimé qu'il devait être chargé de l'entretien des tronçons de la N5 et de la N16 sur son territoire et s'est battu pour modifier la décision de l'OFROU en la matière.</p>
Etat d'avancement	La convention intercantonale fondant l'offre de prestation remise en début d'été à l'OFROU, dont l'élaboration a duré plus d'une année, est en cours de validation par le Conseil exécutif bernois. L'offre remise porte sur l'entretien et l'exploitation durant les années 2010 et 2011.
Echéances futures	<p>2011 probablement : remise d'une offre ajustée selon les expériences faites.</p> <p>2016 : établissement d'une convention intercantonale Neuchâtel-Jura, sans Berne.</p>
Remarques	Pour le canton de Neuchâtel, ce n'est pas le service des ponts et chaussées qui agit, mais le CNERN (autonome depuis 2008), même si l'ingénieur cantonal fait partie du comité directeur de l'UT IX.

DEC	EURES – Réseau européen des services publics de l'emploi
Partenaires / instances impliquées	Pôle emploi de Franche-Comté (équivalent de SEMP-NE)
Date de début de projet	Juin 2008
Objectifs visés	Créer un pôle transfrontalier intitulé « EURES-T » (Eures transfrontalier), afin de développer des prestations communes en terme de suivi des demandeurs d'emploi européens.
Description du projet	<p>Un Eures-T est un outil commun constitué d'une structure propre et géré tant par la Suisse que par la France.</p> <p>Le but est de développer des prestations qui visent à « organiser » la zone « arc-jurassien » au niveau des prestations Eures et de préparer l'avenir pour le placement de résidents européens dans les entreprises, par le service public de l'emploi.</p> <p>La commission européenne, dans le cadre de son axe « emploi », a développé un espace qui met en réseau les services publics de l'emploi.</p> <p>Le seco est le représentant pour la Suisse de ce réseau et Neuchâtel, comme d'autres cantons, finance à 50% un conseiller en personnel EURES qui est chargé de donner des informations tant aux entreprises qu'aux travailleurs, sur les conditions de vie et de travail en CH (région arc-jurassien) et en Europe (en lien avec ses collègues identifiés dans chaque région européenne).</p>
Etat d'avancement	Un avant projet commun avec le pôle emploi est en préparation pour présentation à la commission européenne.
Echéances futures	Une date doit être redéfinie pour déposer l'avant-projet auprès de la commission européenne car la crise économique n'a pas permis de mobiliser les ressources suffisantes pour avancer sur ce document.
Remarques	Le financement du poste de conseiller Eures (50%) ainsi que tous les financements liés à ce projet (frais, salaires, infrastructures, etc.) sont financés par un budget ad hoc de la commission européenne et du seco.

DEC	Association platinn (plate-forme d'innovation)
Partenaires / instances impliquées	Les 6 cantons romands (FR, GE, JU, NE, VD, VS) sont membres de cette association. Une direction professionnelle est nommée, le réseau s'appuie sur des antennes cantonales. La Confédération est partenaire financier du projet dans le cadre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR).
Date de début de projet	L'association CCSO, créée en 1990, est devenue l'association platinn le 21 novembre 2008. Les objectifs et prestations sont conventionnés dans l'annexe 3 de la convention-programme du 2 avril 2008 signée entre la Confédération suisse et le Canton de Vaud pour le volet C (transfert de technologie) des actions conduites au sein de la CDEP-SO. Son budget annuel est de 2'341'000 francs (parts fédérale et cantonales cumulées). La clé de répartition pour notre canton est de 10.05% (à appliquer sur la part des cantons), soit une somme annuelle de 115'625 francs.
Objectifs visés	Renforcer le système d'innovation d'affaires des petites et moyennes entreprises (PME) en soutenant principalement les projets au travers de 4 vecteurs d'innovation d'affaires : <ul style="list-style-type: none"> – produit / service – processus – distribution / présence – clients
Description du projet	Platinn favorise le développement des capacités d'entreprise en matière de sources d'idées d'innovation d'affaires, ressources internes et partenariats et collaborations. Elle offre aux PME des services de prestations en s'appuyant sur des coaches accrédités, des antennes cantonales et un vaste réseau de partenaires. En outre, grâce aux synergies avec l'organisme de transfert technologique «Alliance», les PME et les start-up peuvent bénéficier d'un paquet de prestations plus large et financièrement abordables. Les principaux concernés sont les clients du réseau et ceux qui veulent faire un premier pas vers une coopération afin de mieux exploiter leur potentiel d'innovation.
Etat d'avancement	Après environ deux ans d'existence, le projet a été réorienté par la création de l'association platinn notamment pour en améliorer la bonne gouvernance. Le réseau est existant et efficace, les entreprises sont nombreuses à bénéficier des conseils déployés. Il s'agit d'un outil de promotion économique indispensable pour développer les capacités d'innovation des PME.
Echéances futures	Au terme de la première période de programmation de la LPR (2008 – 2011), un point de situation sera effectué en collaboration avec La Confédération. Le financement de la seconde période de programmation devra être confirmé à ce moment-là.
Remarques	Il s'agit d'un projet de collaboration intercantonale piloté par le canton de Vaud dont les effets peuvent concrètement être mesurés et sur lequel l'office de promotion économique s'appuie pour accompagner les entreprises de notre canton dans leur développement.

DEC	Micronarc (plate-forme intercantonale pour la promotion du micro et nanotechnologies)
Partenaires / instances impliquées	Sept cantons de la Suisse-occidentale (GE / VD / FR / VS / JU / BE / NE). Neuchâtel est le canton responsable de la plate-forme.
Date de début de projet	01.01.2008
Objectifs visés	<p>Mise en place d'une plate-forme dans le domaine des micros et nanotechnologies ayant pour but de renforcer l'image d'excellence des cantons membres de la CDEP-SO dans le monde par :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en place d'une base de données pertinente (www.micronarc.ch) 2. L'installation d'un stand Micronarc dans les salons en relation avec les micro et nanotechnologies les plus importants de Suisse et du monde pour y apparaître et héberger des entreprises locales en les faisant profiter d'une infrastructure solide et de prestations de service. 3. L'organisation d'événements en Suisse dans les domaines de compétence visés. 4. Une veille stratégique dans lesdits domaines.
Description du projet	Le projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR). Il est financé par moitié entre la Confédération et les cantons membres de la CDEP-SO. L'organisation repose sur la structure de la CDEP-SO (Assemblée générale / Conférence des chefs de services / comité directeur / comité d'experts).
Etat d'avancement	La plate-forme est actuellement opérationnelle.
Echéances futures	Le renouvellement du programme à son échéance (31.12.2011).
Remarques	Les trois plates-formes mises en place (BioAps / Alp ICT et Micronarc) sont issues d'une volonté politique de présenter des compétences transcantoniales sous l'égide de structures communes. Outre les effets concrets liés à la mise en œuvre des programmes d'actions, elles favorisent également une approche commune de projets et un rapprochement induit des cantons. A noter que la mise en place de comités d'experts (donc de personnes de haut rang liées aux compétences visées) a pour effet de « dépolitiser » et « décantonaliser » les actions et d'amener à des prestations adaptées aux besoins réels des entreprises sises dans tous les cantons membres.

DEC	Collaboration statistique NE – VD
Partenaires / instances impliquées	Office de la statistique du canton de Neuchâtel et Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)
Date de début de projet	Novembre 2002
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des moyens informatiques et des vecteurs de diffusion communs, • Eviter plus généralement toute sorte de redondances en rationalisant le travail statistique, • Mettre les compétences spécifiques de chaque unité à disposition de l'autre.
Description du projet	<p>Dans leur réunion du 18 novembre 2002, les gouvernements des cantons de Neuchâtel et Vaud ont donné mandat à l'Office neuchâtelois de la statistique et au SCRIS de définir les axes d'une étroite collaboration.</p> <p>Cette collaboration s'exprime dans plusieurs domaines (par exemple population, ménages, chômage, emploi, cartographie ou encore commerce extérieur) et prend différentes formes (échange et stockage de données, interrogation à distance, conseil, avis scientifique, échange d'expérience).</p>
Etat d'avancement	<p>Les domaines principaux suivants font l'objet d'une collaboration avancée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perspectives démographiques et perspectives dérivées (population active, ménage, logements, population scolaire) • Statistique du chômage : les données neuchâteloises sont stockées sur un serveur informatique vaudois; le SCRIS se charge de la mise à jour et de la maintenance applicative; l'Office neuchâtelois de la statistique y accède à distance. • Statistique des salaires : les cantons de Neuchâtel et de Vaud ayant tous deux régionalisé l'enquête fédérale sur la structure des salaires, des échanges constructifs ont permis d'examiner et d'accepter l'offre de l'Université de Genève en matière d'"équation des salaires". • Cartographie statistique sur internet : le canton de Vaud a pu profiter de l'expérience neuchâteloise de cartographie statistique pour implanter le même produit.
Echéances futures	<p>Un groupe de travail intercantonal étudie chaque domaine et passe régulièrement en revue chaque statistique pour détecter les synergies possibles.</p> <p>Les thèmes de collaboration à développer sont notamment le recensement fédéral de la population, les perspectives démographiques, l'informatique statistique ou encore les statistiques financières.</p>

DEC	Coopérative Romande de Cautionnement-PME (CRC-PME) et son antenne cantonale Neuchâtel Interface-PME (NE-IPME)
Partenaires / instances impliquées	Les cantons de Neuchâtel, Vaud, Valais, Fribourg et Genève constituent la CRC-PME. Chacun a initialement capitalisé la société et proposé des représentants pour le conseil d'administration. Le canton de Neuchâtel a procédé à un apport initial de CHF 900'000.- et possède ainsi 9% du capital de la société. Il est représenté par trois voix au conseil d'administration, dont celle d'un membre du service de l'économie. Celui-ci se charge de suivre ce projet.
Date de début de projet	Société coopérative fondée le 18 juillet 2007, à Pully.
Objectifs visés	La société a pour but de cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenant des emplois sur le territoire des cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Valais et Genève. La CRC-PME facilite ainsi l'accès au crédit bancaire aux indépendants et PME ne disposant pas des garanties suffisantes souhaitées.
Description du projet	La CRC-PME a repris les activités de cautionnement des cinq coopératives actives dans les cinq cantons. Pour Neuchâtel, l'antenne neuchâteloise de la CRC-PME, Neuchâtel Interface-PME (NE-IPME), remplace donc depuis sa constitution l'Office Neuchâtelois de Cautionnement Mutuel pour artisans et commerçants (ONCM). La limite de crédit maximale de la CRC-PME est de CHF 500'000.-. Les dossiers sont traités durant le conseil d'administration ou par voie de circulation. La CRC-PME collabore étroitement avec les antennes cantonales présentes dans chaque canton concerné et qui ont une délégation de compétence jusqu'à CHF 150'000.-.
Etat d'avancement	En 2009, le canton de Neuchâtel a également pu passer par la CRC-PME pour accorder des cautionnements dans le cadre de ses « mesures de soutien » et bénéficier ainsi d'un effet de levier. Toutefois, le risque propre (35%) sur ces dossiers accordés, a été arrière-cautionné par le canton. Au vu du nombre de dossiers cautionnés, certains cantons devront recapitaliser prochainement la coopérative. Pour Neuchâtel, si le rythme des dossiers acceptés reste stable, aucune recapitalisation n'est prévue avant 2011.
Echéances futures	La prochaine assemblée générale de la CRC-PME aura lieu dans le canton de Neuchâtel le 25 juin 2010 et devrait accueillir environ 80 personnes.

DEC	HRC_Matic
Partenaires / instances impliquées	Quatre cantons romands (GE, VD, FR et NE)
Date de début de projet	01.01.2008
Objectifs visés	Adapter une application informatique (RC_Matic) aux exigences fixées par la Confédération en matière de e-government, plus spécialement la réquisition électronique (art. 929a CO et 175 ORC qui fixe un délai au canton au 01.01.2013 pour être en mesure d'accepter des réquisitions et des pièces justificatives en la forme électronique).
Description du projet	Adaptation d'une base de données métier en 3 étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'une structure de données en phase avec les exigences de la Confédération. 2. Création de sites Internet identiques et d'un moteur de recherche performant (www.ne.ch/rcne). 3. Création d'une interface utilisateur qui permette l'ouverture sur la réquisition électronique (y compris la signature électronique).
Etat d'avancement	La phase 2 est terminée à Neuchâtel ; elle le sera dans les autres cantons d'ici à la fin octobre 2009.
Echéances futures	Analyse de la phase 3, dès le 01.01.2010.
Remarques	<p>La mise en place de cette application se situe dans le prolongement du développement et de la maintenance de l'application RC-Matic, créée à Genève en 1987, puis reprise par Neuchâtel en 1996, puis Fribourg et Vaud, dans les années 2000.</p> <p>La collaboration entre cantons est un exemple d'un groupe utilisateur intercantonal couronné de succès. Le mode de travail adopté (composition des membres du groupe de travail / répartition de charges / choix du consultant informatique / objectifs à atteindre) permet de travailler sereinement et en toute confiance.</p> <p>Il n'est pas exclu que le logiciel créé (HRC_Matic) puisse devenir une référence au niveau national et servir de base pour une application commune des registres du commerce en Suisse.</p> <p>Les effets concrets de cette base de données sur le public sont énormes, comme son influence sur la sécurité des transactions économiques.</p>

DEC	« Cités interculturelles : gouvernance et politiques pour communautés diversifiées »
Partenaires / instances impliquées	Action menée conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Sont également partenaires du projets les villes participantes : Lyon (France), Berlin Neuköln (Allemagne), Patras (Grèce), Reggio Emilia (Italie), Oslo (Norvège), Lublin (Pologne), Izhevsk (Fédération de Russie), Subotica (Serbie), Neuchâtel (Suisse), Melitopol (Ukraine).
Date de début de projet	La candidature du canton de Neuchâtel pour la participation au projet a été déposée le 26 septembre 2007. La 1 ^{ère} visite d'évaluation du Canton de Neuchâtel a eu lieu les 24 et 25 avril 2008.
Objectifs visés	Les « Cités interculturelles » est un programme pilote qui vise à renforcer et élaborer des stratégies et des actions politiques interculturelles qui permettront aux villes et régions de répondre aux enjeux de la diversité de manière positive, constructive et novatrice. La phase pilote permet d'examiner les expériences réussies et les bonnes pratiques de tout un éventail de villes et régions européennes. Ces expériences et l'échange de conseils serviront de base à l'élaboration de structures, de politiques et de pratiques transférables à d'autres. Sur le long terme, ce programme a pour but d'élaborer et de renforcer des politiques publiques en faveur de la gestion de la diversité interculturelle.
Description du projet	Les communautés d'Europe étant de plus en plus diversifiées, la perception et la gestion de cette diversité sont devenues un enjeu clé de l'avenir. Pour être florissantes, les villes de demain devront être interculturelles; elles devront donc être capables de gérer et de valoriser leur diversité culturelle afin de stimuler la créativité et l'innovation et, ainsi, assurer leur prospérité économique et améliorer leur qualité de vie. Le programme « Cités interculturelles » examine les expériences réussies d'un certain nombre de villes-régions européennes, expériences qui – par l'échange de bonnes pratiques – serviront de base à l'élaboration de structures, de politiques et de pratiques dans d'autres villes.
Etat d'avancement	La réalisation de la phase pilote du projet est en cours. Des projets ont été réalisés dans le canton de Neuchâtel telles que la « Journée des migrants », la réalisation d'un spot en collaboration avec les villes de Reggio Emilia et Lyon, un reportage sur le canton et sa gestion de la diversité interculturelle a été réalisé et diffusé sur Euronews par exemple. Le canton de Neuchâtel, après avoir bénéficié de différentes visites d'étude dans des villes-cités participantes au programme en 2008-2009, accueillera les 25, 26 et 27 novembre prochains les délégations des villes-cités partenaires du projet. Cette rencontre sera aussi l'occasion pour le Conseil de l'Europe de présenter l'index, produit des analyses réalisées durant la phase pilote 2008-2009.
Echéances futures	Ce projet est actuellement en phase pilote. 2010 sera consacrée à la finalisation de la période pilote et à la mise en œuvre du programme. Une étude est actuellement réalisée par les meneurs du projet pour élargir le nombre de villes-cités participantes.
Remarques	Pour tout complément d'information : www.coe.int/citesinterculturelles reportage Euronews : http://fr.euronews.net/2009/10/09/neuchatel-ville-interculturelle-un-projet-du-conseil-de-l-europe/

DECS	Mise en oeuvre au niveau cantonal de l'Accord HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR)
Partenaires / instances impliquées	Accord HarmoS : onze cantons ont ratifié l'Accord, six cantons l'ont refusé Convention scolaire romande : tous les cantons romands ont ratifié cette Convention
Date du début de projet	Entrée en vigueur des deux Accords : 01.08.2009
Objectifs visés	Harmonisation de la scolarité obligatoire
Descriptions du projet	Harmonisation au niveau national : durée (11 ans) et découpage (3 cycles) de la scolarité obligatoire, standards à atteindre au terme de chaque cycle, âge d'entrée à l'école obligatoire Harmonisation supplémentaire au niveau romand : plan d'étude commun, épreuves romandes communes
Etat d'avancement	Adhésion du canton de Neuchâtel le 24.06.2008, préparation pour la mise en oeuvre en cours
Echéances futures	Mise en oeuvre échelonnée entre 2010 et 2014
Coût / gain financier	Pour le canton, en 2014, le coût prévu est de CHF 1'700'000, resp. 4'500'000 millions en fonction des choix politiques qui seront faits

DECS	Répartition interne des charges des Hautes écoles communes aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel
Partenaires / instances impliquées	Cantons de Neuchâtel, Berne et Jura, HES-SO et Confédération
Date du début de projet	A l'étude
Objectifs visés	Parvenir à une répartition plus équitable entre les trois cantons partenaires
Descriptions du projet	Négociations de nature politique au sein des comités stratégiques (Costra) de la HEP-BEJUNE et de la HE-Arc
Etat d'avancement	A l'étude
Echéances futures	Non encore fixées

DECS	Collaborations dans le domaine de la formation professionnelle initiale et supérieure
Partenaires / instances impliquées	Espace BEJUNE
Date du début de projet	2010
Objectifs visés	Répartition des centres de compétences
Descriptions du projet	Négociations à l'échelon politique pour renforcer les collaborations déjà existantes
Etat d'avancement	Les premières démarches seront faites en 2010
Echéances futures	Le projet n'est pas encore doté d'un calendrier

DECS	Echanges d'élèves et d'enseignant-e-s (apprentissage des langues par immersion et/ou filières bilingues)
Partenaires / instances impliquées	Cantons alémaniques (Berne et Soleure en priorité)
Date du début de projet	2010
Objectifs visés	Parvenir à une meilleure maîtrise de l'allemand en vue de favoriser le futur parcours professionnel des élèves. Augmenter les compétences langagières du corps enseignant.
Descriptions du projet	En renforcement des pratiques existantes en matière d'échanges avec les cantons alémaniques (et l'Allemagne), le concept cantonal d'enseignement des langues sera revu dans les directions suivantes, qui impliquent toutes des collaborations formalisées avec d'autres cantons: <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves (secondaire 1) reçoivent une partie des heures de langue (allemand) sous la forme de séjours linguistiques dans d'autres cantons. - Les échanges d'enseignant-e-s sont développés, des enseignant-e-s alémaniques travaillent un temps dans des écoles neuchâteloises (immersion, filières bilingues), des enseignant-e-s neuchâtelois-e-s travaillent un temps dans des écoles en Suisse alémanique.
Etat d'avancement	Les premières réflexions concrètes et les premières démarches devraient avoir lieu en 2010
Echéances futures	Le projet n'est pas encore doté d'un calendrier

DECS	Projet Arc Europe
Partenaires / instances impliquées	HE-Arc / Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)
Date du début de projet	septembre 2008
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> ■ valoriser un patrimoine régional de longue tradition en matière de formation et de recherche ■ utiliser les points forts de l'UTBM et de la HE-Arc pour faire émerger des projets de recherche communs à même de dynamiser l'économie de la région Arc Europe puis d'y créer de nouveaux emplois ■ encourager les échanges de compétences afin d'intensifier le transfert technologique et la valorisation industrielle ■ accroître sensiblement la mobilité internationale des étudiants, des professeurs et des chercheurs comme le prévoient les accords de Bologne.
Descriptions du projet	<p>La formation et la recherche sont au centre de la société de l'information et de la connaissance qui caractérise ce début de XXI^e siècle. Avec la mise en place d'un espace européen des hautes écoles, la création de centres d'excellence par le rapprochement de différents types d'écoles et de cultures est devenue une nécessité.</p> <p>La France, en particulier la région de Franche-Comté, et la Suisse, au travers de l'espace BEJUNE regroupant les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel sont attachées à la promotion et au développement de la coopération transfrontalière concernant notamment la formation tertiaire et la recherche. A ce titre, elles soutiennent respectivement l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) pour la France, et pour la Suisse, la Haute école Arc (HE-Arc), Haute école de l'Arc jurassien qui fait partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).</p> <p>Les parties concernées entendent unir et coordonner leurs soutiens respectifs aux activités de recherche, de formation et d'innovation, en particulier dans les domaines de la microtechnique, des énergies du futur et des technologies biomédicales.</p>
Etat d'avancement	Site internet sera lancé dans le courant du premier semestre 2010.
Echéances futures	Un collaborateur en charge du développement du projet devrait être engagé à moyen terme.

DECS	Théâtre romand / création d'un pôle culturel fort
Partenaires / instances impliquées	Tous les cantons romands (y compris Berne). Ce projet est sous l'égide de la CIIP.
Date du début de projet	Le projet a germé durant l'année 2008 pour aboutir à un rapport final en juin 2009.
Objectifs visés	Produire des projets romands de qualité et ainsi leur assurer un rayonnement intercantonal, national et international
Descriptions du projet	<p>Le théâtre représente une part élevée des financements publics voués à l'action culturelle. La CIIP a donc décidé de fédérer son soutien à cette discipline. Elle considère en effet que le terreau romand est fertile et que des créations ambitieuses gagneraient à être mise en valeur, afin de toucher un plus large public.</p> <p>Un appel à projets se fera sous l'appellation LABEL + théâtre romand. Le concours se fera tous les deux ans (biennale), deux projets de spectacle seront soutenus en 2011 et deux en 2013. Il s'agit d'une expérience-pilote de quatre ans.</p> <p>Un fonds sera doté solidairement par les cantons d'un montant de 500'000 francs pour deux ans, selon la clé de répartition CIIP (47'500 francs pour Neuchâtel)</p>
Etat d'avancement	Toutes les décisions (concept, structure juridique, financement) ont été prises au niveau de la CIIP.
Echéances futures	Le projet démarre en 2011.

DECS	Sites palafittiques autour des Alpes
Partenaires / instances impliquées	En Suisse : Office fédéral de la culture et 15 cantons. Autres pays : Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie
Date du début de projet	2004
Objectifs visés	Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO
Descriptions du projet	Candidature sérielle transnationale
Etat d'avancement	Dossier de candidature en cours de préparation
Echéances futures	<p>Fin 2009 : remise du dossier au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO</p> <p>Mai 2001 : examen du dossier par l'Icomos (Conseil international des monuments et sites)</p> <p>Eté 2011 : décision du Comité</p>
Coût / gain financier	<p>Coût pour le canton : aucun prévu à ce jour</p> <p>Gains pour le canton : indirects (image, renommée, rayonnement, tourisme)</p>

LISTE DES CONFERENCES DES DIRECTEURS

- Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)
- Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)
- Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)
- Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)
- Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEN)
- Conférence des Directeurs des forêts (CDFo)
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- Conférence universitaire suisse (CUS)
- Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)

LISTE DES CONFERENCES SPECIALISEES DE SUISSE OCCIDENTALE

Conférences regroupant uniquement les cantons de Suisse occidentale :

- Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP-SO)
- Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)

Conférences regroupant les cantons de Suisse occidentale et le Tessin :

- Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
- Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)
- Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)
- Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin
- Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP)
- Conférence des chefs de départements militaires de Suisse romande

Conférence regroupant les cantons romands (sans Berne), le Tessin et d'autres partenaires

- Conférence universitaire romande : cantons de Suisse romande, Tessin et EPFL (CUSO)

LISTE DES ABREVIATIONS

ACI	Accord cadre intercantonal
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes
ARE	Assemblée des Régions d'Europe
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence suisse des directeurs et directrices de la santé
CGSO	Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
CIIS	Convention intercantonale relative aux institutions sociales
CLDJP	Conférence latine des chefs des départements de justice et police
CoParl	Convention sur la participation des parlements
CPLRE	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe
CRAJ	Coordination régionale Arc Jurassien (Interreg)
CRDE	Conférence romande des délégués à l'énergie
CSR	Convention scolaire romande
CTJ	Conférence TransJurassienne (franco – suisse)
CTSO	Conférence des transports de Suisse occidentale
DFAE	Département fédéral des affaires extérieures
DfE	Département fédéral de l'économie
DFJP	Département fédéral de justice et police
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics et de l'aménagement du territoire
CDEn	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
GGBA	Great Geneva Bern Area - Structure de promotion économique commune de la Suisse occidentale
HarmoS	Convention sur l'harmonisation scolaire
HE-Arc	Haute Ecole Arc
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
MRR	Métropole Rhin – Rhône
MRZ	Espace métropolitain zurichois
NWRK	Conférence des gouvernements du Nord –Ouest
OMC	Organisation mondiale du commerce
ORK	Conférence des gouvernements de Suisse orientale
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
RUN	Réseau urbain neuchâtelois
RVAJ	Réseau des villes de l'Arc jurassien
SO	Suisse occidentale
UE	Union européenne
ZRK	Conférence des gouvernements de Suisse centrale

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	2
PREMIÈRE PARTIE – EVALUTATION DU RAPPORT 2004 ET COLLABORATIONS AU SEIN DES DÉPARTEMENTS	
2. BILAN DES OBJECTIFS FIXES DANS LE RAPPORT DE 2004	3
3. PRESENTATION DES PRINCIPALES COLLABORATIONS MENEES PAR LES DEPARTEMENTS	4
3.1 Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF)	5
3.2 Département de la santé et des affaires sociales (DSAS)	5
3.3 Département de la gestion du territoire (DGT)	6
3.4 Département de l'économie (DEC)	7
3.5 Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS)	7
DEUXIÈME PARTIE : CONTEXTE GÉNÉRAL ACTUEL	
4. CONTEXTE EUROPEEN	8
4.1 Politique européenne de la Suisse	9
4.2 Organisations européennes	10
4.3 Métropoles européennes	10
4.3.1 <i>De l'Europe des régions à l'Europe des métropoles</i>	10
4.3.2 <i>La métropole Rhin-Rhône</i>	10
5. CONTEXTE NATIONAL	11
5.1 Fédéralisme suisse	11
5.1.1 <i>Le fédéralisme suisse et son évolution</i>	11
5.1.2 <i>Les politiques publiques fédérales et leurs impacts sur le canton</i>	12
5.2 Les leviers des cantons	12
5.3 Députation neuchâteloise aux Chambres fédérales	13
5.4 Les instances de collaborations intercantionales au niveau national	13
5.4.1 <i>La Conférence des gouvernements cantonaux</i>	13
5.4.2 <i>Les conférences gouvernementales régionales</i>	14
5.4.3 <i>Les conférences des directeurs cantonaux</i>	15
5.5 Les nouvelles alliances entre les grands cantons	15
6. CONTEXTE REGIONAL	16
6.1 La coopération transfrontalière	16
6.2 La coopération au sein de l'Arc jurassien suisse	17
6.2.1 <i>Association arcjurassien.ch</i>	17
6.2.2 <i>Coopération BEJUNE</i>	17
6.2.3 <i>Région de la capitale suisse</i>	18
6.3 La Suisse occidentale	18
6.3.1 <i>Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)</i>	18
6.3.2 <i>Conférences spécialisées de Suisse occidentale</i>	18
7. LES OBSTACLES A LA COOPERATION	19

8.	IMPLICATION DU PARLEMENT	19
8.1	Le partage des compétences entre l'exécutif et le législatif	19
8.2	La Convention sur la participation des Parlements (CoParl)	20

**TROISIÈME PARTIE : DÉFINITION DES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE
2010 – 2013 DU CANTON ET LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE**

9.	PRESENTATION DES OBJECTIFS DE POLITIQUE EXTERIEURE	21
10.	CONCLUSION	23

Annexes

Annexe 1	Présentation d'exemples de collaborations menées par les départements	24
Annexe 2	Listes des conférences des directeurs et des conférences spécialisées de Suisse occidentale	44
Annexe 3	Liste des abréviations	45